



# Coopération fiscale au service du développement

RAPPORT D'ÉTAPE SUR 2022



OCDE

DES POLITIQUES MEILLEURES  
POUR UNE VIE MEILLEURE

## Préface

Le renforcement des capacités en matière fiscale visant à aider les pays en développement à participer à l'élaboration de règles internationales et à la mise en œuvre de normes internationales est une priorité pour l'OCDE et contribue à la mobilisation des ressources intérieures et à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

En 2022, les pays en développement ont vu leur situation budgétaire se dégrader ; beaucoup d'entre eux ne se sont pas encore entièrement remis des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur leur économie et subissent aujourd'hui des chocs sur les prix des carburants et des matières premières, une insécurité alimentaire et la hausse des taux d'intérêt mondiaux. Il est devenu de plus en plus important de maximiser les recettes fiscales compte tenu de la dépendance comparativement forte des pays en développement à l'égard de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et du poids considérable des entreprises multinationales (EMN) dans la base d'imposition des sociétés.

L'OCDE a continué, en 2022, à soutenir la participation des pays en développement aux négociations relatives à la Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie et aux premières étapes de sa mise en œuvre. Ce soutien, qui s'est notamment concrétisé par de vastes consultations et des points d'information, a renforcé la participation active des pays en développement et leur influence. Si tous les pays membres du Cadre inclusif ont été obligés de faire des compromis, les effets des interventions des pays en développement sur des aspects essentiels de la conception de la Solution reposant sur deux piliers sont manifestes (voir encadré 3). Des avancées considérables dans la mise en œuvre de la Solution reposant sur deux piliers ont également été réalisées en 2022 à l'échelle mondiale, y compris dans les pays en développement. De nouvelles orientations et de nouveaux programmes pilotes sont adoptés et déployés pour aider les pays en développement à examiner les incitations fiscales à la lumière des Règles globales anti-érosion de la base d'imposition (GloBE) afin de s'assurer que leurs recettes ne risquent pas d'être sacrifiées au profit d'autres juridictions.

On ne peut pas escompter que la réforme de la fiscalité internationale des bénéfices des sociétés soit l'unique source des recettes supplémentaires nécessaires pour financer les ODD. Pour cette raison le soutien de l'OCDE à la mobilisation des ressources intérieures dépasse le cadre de la Solution reposant sur deux piliers et s'étend au renforcement des capacités en matière fiscale. À titre d'exemple :

- Un chiffre record de 76 pays en développement ayant bénéficié d'une assistance technique sur l'échange de renseignements a été atteint en 2022 ; ce soutien participe de la dynamique de plus en plus forte qui est actuellement à l'œuvre en faveur de la transparence et de l'échange de renseignements. À mesure que les pays en développement se dotent des capacités requises, ils améliorent l'intensité (et l'efficacité) de l'utilisation de l'échange de renseignements. Ils ont comptabilisé plus de 30 milliards EUR de recettes supplémentaires depuis 2009.
- Plus d'une centaine de juridictions ont pris part à l'élaboration de trois boîtes à outils de portée régionale sur l'application de la TVA au commerce électronique, adaptées aux besoins spécifiques des régions concernées (Amérique latine et Caraïbes, région Asie-Pacifique et Afrique). En outre, l'apprentissage en ligne et des modalités d'assistance ponctuelle ou globale

sont utilisés pour aider des pays en développement à réformer leur régime de TVA ; 20 pays en ont bénéficié en 2022 et huit pays en développement ont engagé des réformes.

- L'adoption, en juin 2022, de la Recommandation sur les Dix principes mondiaux pour lutter contre la délinquance fiscale a marqué un tournant avec l'établissement de la première norme mondiale globale sur la lutte contre la délinquance fiscale et l'entrée dans une nouvelle ère de la lutte contre les flux financiers illicites. Le soutien au renforcement des capacités pour la mise en œuvre, par les pays en développement, de cette recommandation, est dispensé par l'Académie de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière, laquelle a assuré une quinzaine de formations en 2022, un chiffre encore jamais atteint, dont une session à nouveau en présentiel pour deux modules et un module d'enseignement pilote destiné aux francophones.
- L'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF) poursuit une logique de diversification : l'assistance en matière de vérification couvre une palette de plus en plus large de secteurs et de nouveaux programmes sont mis en place dans des domaines tels que la lutte contre la délinquance fiscale et la transformation numérique des administrations fiscales. Quatorze nouveaux programmes IISF ont été lancés en 2022. Avec ses partenaires internationaux, l'Initiative IISF a aidé les administrations fiscales d'accueil à collecter un montant cumulé de recettes supplémentaires évalué en décembre 2022 à un total de plus de 2 milliards USD.
- L'OCDE a encore élargi le champ des données et des analyses destinées aux pays en développement, avec leur soutien. L'édition 2022 de la publication *Tax Policy Reforms* a intégré des contributions de 26 pays en développement et elle a paru accompagnée d'une note de synthèse sur les réformes conduites dans ces pays. Six pays en développement ont été ajoutés à la base de données des *Statistiques des recettes publiques* de l'OCDE, qui couvre désormais 120 juridictions au total.
- Le Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone (Forum inclusif) ouvre aux pays en développement une nouvelle possibilité de prendre part au dialogue multilatéral et de bénéficier de nouvelles données et analyses comparatives sur les politiques climatiques et leurs effets.

Les travaux en 2023 seront axés sur l'établissement de la version finale et la mise en œuvre de la Solution reposant sur deux piliers. Il conviendrait toutefois de ne pas sous-estimer l'importance de l'engagement de l'OCDE auprès des pays en développement sur un large éventail d'autres questions intéressant la politique et l'administration fiscales. Le présent rapport met en évidence l'étendue du spectre des autres questions intéressant la politique et l'administration fiscales sur lesquelles l'OCDE coopère avec des pays en développement. Les gouvernements continueront d'explorer les voies susceptibles d'être suivies pour obtenir un impact maximal sur leurs situations budgétaires respectives, et de recenser les initiatives qui permettront de faire le meilleur usage possible des maigres ressources dont ils disposent à l'intérieur du cadre fiscal international. L'OCDE travaillera, aux côtés des partenaires au développement, avec les pays en développement afin de dispenser un soutien au renforcement des capacités qui corresponde aux conditions propres à chacun d'entre eux.

## Acronyms & abbreviations

<b>ATAF</b>	Forum sur l'administration fiscale africaine	<b>IMCQPL</b>	Impôt minimum complémentaire qualifié prélevé localement
<b>BAsD</b>	Banque asiatique de développement	<b>IOTA</b>	Organisation intra-européenne des administrations fiscales
<b>BEPS</b>	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices	<b>ITTI</b>	Inventaire des initiatives technologiques en matière de fiscalité
<b>BIAC</b>	Business at OECD	<b>MAAC</b>	Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale
<b>CAF</b>	Comité des affaires fiscales	<b>MIRA</b>	Maldives Inland Revenue Authority (Administration fiscale des Maldives)
<b>CATA</b>	Commonwealth Association of Tax Administrators	<b>MMTN</b>	Modèle de maturité de transformation numérique
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	<b>NCD</b>	Norme commune de déclaration
<b>CI / Cadre inclusif</b>	Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS	<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>CIAT</b>	Centre interaméricain des administrations fiscales	<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>CREDAF</b>	Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales	<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>Dix Principes mondiaux</b>	Dix Principes mondiaux pour lutter contre la délinquance fiscale	<b>PAAA</b>	Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement
<b>EMN</b>	Entreprise multinationale	<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>Enquête ISORA</b>	Enquête internationale sur les administrations fiscales	<b>PRI</b>	Programme des relations internationales
<b>FTA</b>	Forum sur l'administration fiscale	<b>RAI</b>	Règle d'assujettissement à l'impôt
<b>FFI</b>	Flux financiers illicites	<b>SARS</b>	South African Revenue Service (Administration fiscale sud-africaine)
<b>Forum Inclusif</b>	Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone	<b>SGATAR</b>	Groupe d'étude sur l'administration et la recherche fiscales en Asie
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international	<b>Solution reposant sur deux piliers</b>	Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie
<b>GloBE</b>	Règles globales anti-érosion de la base d'imposition	<b>SPTR</b>	Cadre de recettes fiscales pour financer la protection sociale
<b>GRA</b>	Ghana Revenue Authority (Administration fiscale du Ghana)	<b>TEI</b>	Taux effectif d'imposition
<b>GSI</b>	Gestion de la sécurité de l'information	<b>TFTC</b>	Groupe d'action sur les délits à caractère fiscal et autres délits
<b>IGF</b>	Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable	<b>TPS</b>	Taxe sur les produits et services
<b>IISF</b>	Inspecteurs des impôts sans frontières	<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>IISF-CI</b>	Inspecteurs des impôts sans frontières – Enquêtes pénales	<b>UE</b>	Union européenne
<b>IM / Instrument multilatéral</b>	Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices		

### AVERTISSEMENT :

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments utilisés ici ne reflètent pas nécessairement les opinions officielles des pays membres de l'OCDE ou de son Forum mondial sur la transparence fiscale et l'échange d'informations à des fins fiscales ou des pays donateurs.

Ce rapport et les activités qui y sont décrites ont été rendus possibles grâce au financement de la part d'un certain nombre de gouvernements. Son contenu relève de la seule responsabilité du Secrétariat de l'OCDE et ne reflète pas nécessairement les politiques officielles de ces gouvernements bailleurs de fonds.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

L'utilisation de ces travaux, sous une forme numérique ou électronique, est régie par les conditions d'utilisation consultables à l'adresse suivante :

<https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation/>.

© OCDE 2023

# Sommaire

<b>Préface</b>	2
<b>Introduction</b>	6
<b>Lutter contre l'évasion fiscale de la part des entreprises</b>	8
<b>Lutter contre les flux financiers illicites</b>	19
<b>Le Programme des relations internationales en matière fiscale</b>	25
<b>La fiscalité à l'appui de la réalisation des Objectifs de développement durable</b>	27
<b>Prochaines étapes pour 2023</b>	34



# Introduction

Il a été reconnu, dans le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement (PAAA)<sup>1</sup> adopté en 2015, que la coopération fiscale internationale est une composante essentielle du développement, et suppose de mobiliser des outils, des normes et un soutien pour taxer efficacement les économies mondialisées. Le PAAA comporte un engagement à intensifier la coopération fiscale internationale en prenant en compte les capacités et les besoins différents de tous les pays et en mettant l'accent sur une coopération et un dialogue inclusifs entre les autorités fiscales nationales sur les questions fiscales internationales<sup>2</sup>. L'OCDE apporte une contribution importante à la coopération fiscale internationale parce qu'elle concourt au renforcement des capacités fiscales des pays en développement en leur permettant de siéger au sein de ses organes et de participer à leurs travaux ainsi qu'à des programmes d'assistance technique visant à leur procurer un soutien tellement nécessaire sur des problématiques fiscales fondamentales.

L'OCDE joue un rôle de premier plan dans la coopération fiscale internationale et l'établissement de normes mondiales sur des sujets tels que la transparence fiscale, les prix de transfert et l'évasion fiscale pratiquée par les entreprises. L'engagement de longue date de l'Organisation à l'égard des non-membres – et, en particulier, des pays en développement – sur les questions fiscales a été au cœur de son action. Depuis les années 90, le Programme des relations internationales en matière fiscale concourt au renforcement des capacités des agents des services fiscaux des pays du monde entier. Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial) a été créé en 2009 pour assurer la mise en œuvre, à l'échelle mondiale, des normes internationales sur la transparence fiscale, et aujourd'hui, il compte plus de 160 membres. Pour s'attaquer aux problèmes associés à l'évasion fiscale que pratiquent les EMN, l'OCDE a lancé en 2013, en coopération avec les pays du G20, le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Puis, pour veiller à la mise en œuvre efficace et en temps utile des résultats du Projet BEPS, l'OCDE et le G20 ont mis en place en 2016 le Cadre inclusif, qui réunit à présent plus de 140 membres travaillant sur un pied d'égalité.

L'intense engagement de l'Organisation auprès des pays en développement permet de faire en sorte que ses travaux sur la fiscalité prennent en compte des intérêts très divers et mettent en œuvre l'engagement inscrit dans le Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement d'intensifier la coopération internationale en matière fiscale. La majorité des membres du Forum mondial et du Cadre inclusif sont des économies non membres, au sein duquel tous les membres travaillent ensemble pour relever les défis fiscaux les plus difficiles et favoriser la mobilisation des ressources intérieures au service de la réalisation des Objectifs de développement durable.

Le présent rapport attire l'attention sur les travaux entrepris par l'OCDE pour aider les pays en développement à améliorer leurs systèmes fiscaux, en particulier dans le domaine de la fiscalité internationale. Même si les pays se relèvent, après avoir pâti des conséquences économiques de la pandémie, ils restent confrontés à un contexte économique international qui soumet à des tensions supplémentaires leurs capacités fiscales et leurs ressources budgétaires. L'OCDE se tient prête à aider ces pays, avec la collaboration de ses nombreux partenaires au développement. Le rapport couvre la gamme complète des activités déployées au titre de l'assistance fournie par l'OCDE aux pays en développement sur des questions de fiscalité, et qui visent à :

1. Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (juillet 2015), consultable depuis le lien [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2051AAAA\\_Outcome.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2051AAAA_Outcome.pdf).

2. Voir paragraphes 27 à 29 du PAAA.

- Aider les pays en développement à lutter contre l'évasion fiscale ;
- Aider les pays en développement à combattre les flux financiers illicites ;
- Aider les pays en développement à atteindre les Objectifs de développement durable ; et
- Un regard vers 2023 et au-delà.

## LES TRAVAUX DE L'OCDE SUR LA FISCALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT EN 2022, EN CHIFFRES

<b>2+</b> milliards USD	de recettes supplémentaires perçues grâce à des programmes d'assistance IISF (total cumulé depuis décembre 2022)
<b>30+</b> milliards EUR	de recettes supplémentaires ont été comptabilisées par les pays en développement depuis 2009 grâce à l'échange automatique de renseignements et à des programmes connexes
<b>33 000+</b> agents	ont bénéficié de formations en fiscalité dispensées par l'OCDE
<b>2 400+</b> demandes de renseignements	ont été adressées par des pays en développement
<b>100+</b> pays en développement	ont bénéficié d'une assistance sur des questions de fiscalité internationale en 2022
<b>86</b> pays en développement	ont pris part à des sessions de formation dispensées au sein de l'Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière
<b>33</b> pays en développement	ont participé à l'Inventaire des initiatives technologiques en matière de fiscalité
<b>26</b> pays en développement	sont couverts par la publication intitulée en anglais <i>Tax Policy Reforms 2022</i>
<b>24</b> pays en développement	figurent dans la publication intitulée <i>Tarification des émissions de gaz à effet de serre : Passer des objectifs climatiques à l'action en faveur du climat</i>
<b>21</b> donateurs	ont communiqué des informations destinées à la Plateforme pour la transparence fiscale de l'Aide publique au développement
<b>21</b> pays en développement	ont voté une loi et/ou adopté une réglementation pour appliquer les normes internationales d'échange de renseignements
<b>19</b> pays en développement	utilisent le Modèle de maturité de la transformation numérique
<b>16</b> pays en développement	ont bénéficié ponctuellement d'un soutien pour l'application de la TVA au commerce électronique
<b>15</b> formations	dispensées par l'Académie pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière (chiffre record)
<b>14</b> nouveaux programmes IISF	lancés
<b>10</b> projets pilotes sur les incitations fiscales	lancés
<b>10</b> pays	ont rédigé ou commencé à appliquer une législation et/ou une réglementation visant à mettre en œuvre les Actions du Projet BEPS
<b>10</b> pays africains	se sont à présent engagés à mettre en œuvre la norme sur l'échange automatique de renseignements
<b>5</b> pays en développement	ont reçu une assistance bilatérale à visées d'approfondissement sur la fiscalité des activités extractives

Source : Secrétariat de l'OCDE.

# Lutter contre l'évasion fiscale de la part des entreprises

Un volet essentiel des travaux de l'OCDE sur la fiscalité internationale consiste à aider les pays à protéger la base d'imposition des sociétés des pratiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices (BEPS). Les pays en développement supportent une part disproportionnée du coût des pratiques de BEPS parce qu'ils sont généralement davantage tributaires que les économies plus avancées des impôts sur les bénéfices des sociétés pour financer leurs besoins de développement. Accompagner les pays en développement dans la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS est donc une composante fondamentale de la mobilisation des ressources intérieures et une priorité à laquelle doivent obéir les travaux de l'OCDE sur la fiscalité et le développement.

Le Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices (le Cadre inclusif) a été créé en 2016, en partie pour veiller à ce que les pays en développement aient leur mot à dire sur la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS, lesquelles constituent un ensemble complet de mesures élaborées pour combattre l'évasion fiscale, améliorer la cohérence des règles fiscales internationales, instaurer un environnement fiscal plus transparent et relever les défis soulevés par la transformation numérique de l'économie<sup>1</sup>.

En octobre 2021, 137 membres du Cadre inclusif ont adopté une Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie (la « Déclaration »<sup>2</sup>). Les travaux menés tout au long de l'année 2022 ont visé à transposer cet accord politique en règles et instruments nécessaires à sa mise en œuvre. Les pays en développement sont largement représentés au sein du Cadre inclusif et ont pesé de façon décisive tant sur les négociations qui ont abouti à la Déclaration que sur l'élaboration des dispositions techniques destinées à lui donner effet. De ce fait, ils ont beaucoup à gagner de la réussite de la mise en œuvre de la Solution reposant sur deux piliers. La Déclaration contient la promesse d'une assistance technique sur mesure pendant toutes les phases de la mise en œuvre de la Solution reposant sur deux piliers et cette promesse a été une priorité de premier ordre pour l'OCDE en 2022.

Les progrès accomplis par les pays en développement dans la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS ainsi que leur participation aux travaux sur la Solution reposant sur deux piliers ont également eu un caractère prioritaire pour le G20. En 2020, le Secrétaire général de l'OCDE a fait rapport sur les avancées réalisées depuis la mise en place du Cadre inclusif et formulé plusieurs recommandations pour des améliorations. En 2022, un rapport de suivi présenté au G20 comportait une feuille de route sur la manière dont les pays du G20 pourraient s'y prendre afin de continuer à appuyer les efforts entrepris pour assurer la participation des pays en développement aux travaux sur le BEPS (voir encadré 1). Ce rapport attirait l'attention sur l'importance du maintien d'un soutien aux pays en développement pour la mise en œuvre de l'ensemble des Actions BEPS.

1. Pour plus d'informations sur le Projet BEPS, voir : [www.oecd.org/tax/beeps/](http://www.oecd.org/tax/beeps/).

2. Voir <https://www.oecd.org/tax/beeps/statement-on-a-two-pillar-solution-to-address-the-tax-challenges-arising-from-the-digitalisation-of-the-economy-october-2021.htm>.



## ENCADRÉ 1. Feuille de route du G20 sur les pays en développement et la fiscalité internationale

En octobre 2022, l'OCDE a établi une *Feuille de route sur les pays en développement et la fiscalité internationale* à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20. La Feuille de route mettait en évidence les progrès continus réalisés par les pays en développement qui tirent de plus en plus avantage des nouvelles règles fiscales internationales et de leur participation à l'évolution constante de ces règles. Elle expose également selon quelles modalités le G20 et d'autres parties prenantes pourraient continuer à dispenser à l'avenir un soutien constant à ces pays afin qu'ils puissent optimiser l'utilisation du système fiscal international et s'accorder sur la conception et l'application des règles fiscales internationales. Les grandes priorités qui se dégagent de cette Feuille de route sont les suivantes :

- Aider les pays en développement à évaluer les avantages potentiels de la mise en œuvre des Actions du BEPS en suspens, et fournir une assistance correspondante ;
- Accélérer l'accès des pays en développement aux déclarations pays par pays ;
- Commencer à mobiliser les ressources et l'expertise requises pour fournir les programmes de renforcement des capacités supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de la Solution reposant sur deux piliers ;
- Mandater de nouveaux travaux pour évaluer dans quelle mesure la politique fiscale peut appuyer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) ; et
- Engager des travaux supplémentaires sur la façon dont le G20 peut collaborer avec l'ensemble des juridictions, et notamment les pays en développement, pour soutenir leurs efforts en faveur de la transformation numérique de leur administration fiscale.



**Note :** Ce rapport portait principalement sur les pays en développement qui ne sont ni des centres financiers, ni des membres de l'OCDE/du G20.

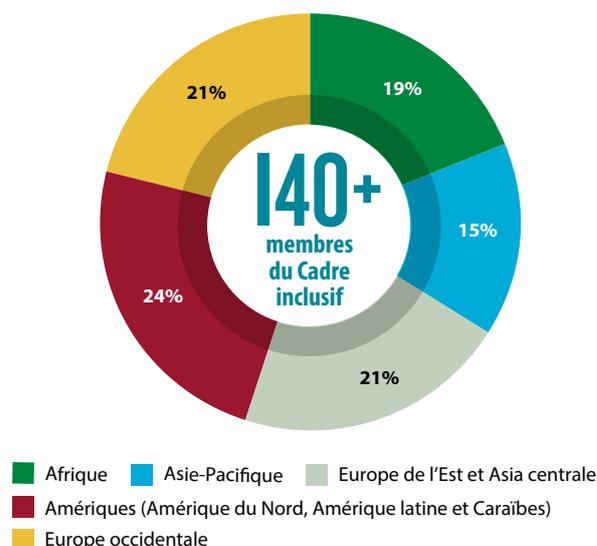
**Source :** OCDE (2022), *Feuille de route G20/OCDE sur les pays en développement et la fiscalité internationale* : Rapport de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3f6c4588-fr>.

## PARTICIPATION AU CADRE INCLUSIF OCDE/G20 SUR LE BEPS

Le Cadre inclusif compte plus de 140 membres, dont 70 sont des pays en développement. Le Cadre inclusif a accueilli un nouveau membre, l'Azerbaïdjan, le 16 décembre 2022. La composition du Cadre inclusif est très équilibrée sur le plan géographique (voir graphique 1). Tous les membres participent sur un pied d'égalité, notamment aux travaux en cours visant à finaliser et mettre en œuvre la Solution reposant sur deux piliers.

La présidence du Cadre inclusif est assurée par deux personnes, dont l'une est issue d'un pays en développement. Marlene Nembhard-Parker, Directrice adjointe de l'administration fiscale jamaïcaine, a été désignée pour occuper cette fonction en mars 2022. En sa qualité de co-Présidente du Cadre inclusif, elle est également co-Présidente du Groupe de pilotage, qui a pour mission de conduire les travaux du Cadre inclusif. Le Groupe de pilotage compte 25 membres, dont 12 étaient issus de pays en développement en 2022<sup>3</sup>.

GRAPHIQUE 1. Membres du Cadre inclusif  
Équilibre régional (au 31 décembre 2022)

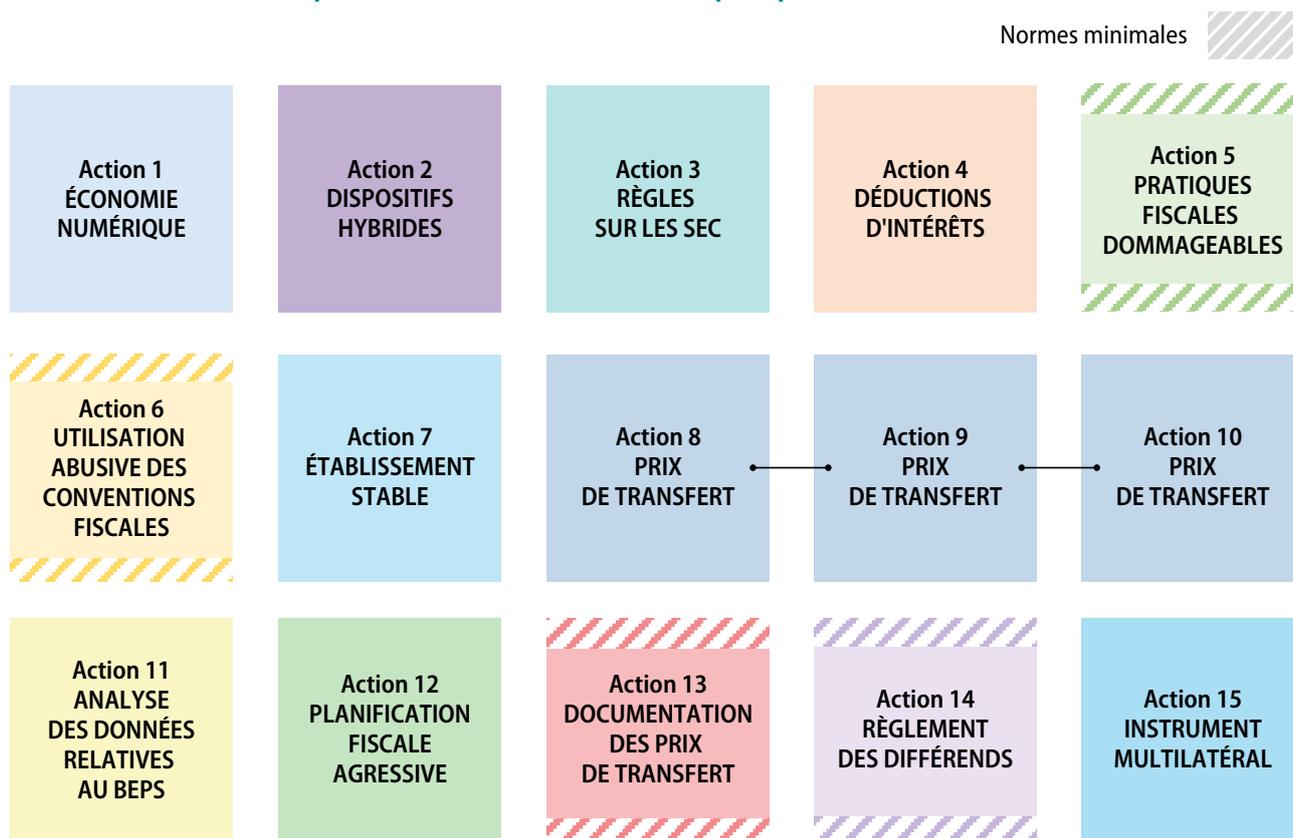


3. La composition du Groupe de pilotage a changé en 2023 : le Belize et la Mongolie l'ont quitté, et l'Indonésie en est devenue membre.

Les pays en développement ont continué de prendre une part active aux réunions du Cadre inclusif en 2022, notamment à la réunion plénière d'octobre 2022 et aux ateliers techniques organisés en amont de cette réunion (où

ils étaient représentés proportionnellement à leur poids au sein du CI). La participation des pays en développement aux réunions des organes subsidiaires du CAF, dans leur format du Cadre inclusif, a également augmenté en 2022.

GRAPHIQUE 2. Mesures adoptées en 2015 en vue de contrer les pratiques de BEPS



### MISE EN ŒUVRE DU PROJET BEPS

L'ensemble complet de mesures élaborées au titre des 15 Actions du Projet BEPS (le « Paquet BEPS ») a été conçu afin d'aider les pouvoirs publics à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Tous les membres du Cadre inclusif, pays en développement compris, s'emploient à mettre en œuvre le paquet BEPS. Comme illustré dans l'encadré 2, les pays en développement continuent de progresser dans la mise en œuvre des standards minimums du BEPS.

Les pays en développement restent confrontés à d'importantes difficultés pour se conformer aux obligations en matière de déclaration pays par pays et seuls quelques-uns d'entre eux sont actuellement en mesure de recevoir des déclarations pays par pays provenant de l'étranger.

Pour veiller à ce que les pays en développement tirent profit de leur participation au Cadre inclusif, des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de leur rendre la déclaration pays par pays plus accessible, tout en protégeant la confidentialité des informations sensibles. Les efforts en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique au regard de la déclaration pays par pays constitueront un axe majeur en 2023 et au-delà afin de réduire les obstacles à la mise en œuvre. Ce point revêt une importance particulière s'agissant de la mise en place des mécanismes juridiques permettant de recevoir les déclarations pays par pays provenant de l'étranger, ainsi que pour garantir que les informations contenues dans les déclarations pays par pays seront utilisées de manière appropriée et efficace.

## 2

## ENCADRÉ 2. Progrès dans la mise en œuvre des standards minimums du BEPS

Standards minimums	Progrès enregistrés en 2022
<b>Action 5 – Pratiques fiscales dommageables</b> 65 pays en développement examinés	Pour faire en sorte que leurs régimes d'incitations fiscales ne portent pas préjudice à d'autres juridictions en vertu du standard minimum de l'Action 5 : <ul style="list-style-type: none"> <li>● 2 pays en développement ont aboli leurs régimes préférentiels considérés comme présentant des caractéristiques dommageables.</li> <li>● 4 pays en développement ont modifié au moins un régime potentiellement dommageable.</li> </ul>
<b>Action 6 – Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales</b> 67 pays en développement examinés	Pour protéger leurs bases d'imposition contre l'utilisation abusive des conventions fiscales au moyen des instruments élaborés dans le cadre de l'Action 6 : <ul style="list-style-type: none"> <li>● 5 pays en développement n'ont pas d'autres mesures à prendre.</li> <li>● 7 pays en développement ont vu les recommandations formulées en 2021 supprimées.</li> <li>● 4 pays en développement supplémentaires ont signé la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS (IM) en 2022 (ce qui porte à 40 le nombre de signataires issus de pays en développement) et 7 ont mené à bien les procédures de ratification nécessaires à son entrée en vigueur (ce qui porte à 22 le nombre de pays en développement dans ce cas).</li> </ul>
<b>Action 13 – Déclaration pays par pays</b> 63 pays en développement examinés	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du standard minimum de l'Action 13 concernant la déclaration pays par pays sont notamment les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Sur les 15 pays en développement dotés d'un cadre juridique interne régissant la déclaration pays par pays, 9 n'ont fait l'objet d'aucune recommandation et 7 ont vu leurs recommandations supprimées.</li> <li>● 33 pays en développement ont signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC) et 24 l'ont ratifiée.</li> <li>● 11 pays en développement ont signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange de déclarations pays par pays, 5 de ces pays ont établi des relations d'échanges, et 3 ont établi des relations sur une base réciproque.</li> <li>● 3 pays en développement se sont soumis avec succès à l'évaluation de confidentialité sur une base réciproque.</li> <li>● 3 pays en développement ont été considérés comme ayant mis en place les contrôles nécessaires pour garantir l'usage approprié des déclarations pays par pays.</li> </ul>
<b>Action 14 – Procédure amiable</b> 6 pays en développement examinés	Si tous les membres du CI doivent mettre en œuvre le standard minimum de l'Action 14, la plupart des pays en développement ne disposent pas d'un nombre significatif de cas soumis à la procédure amiable et ont vu leurs examens par les pairs reportés. Sur les 6 pays en développement examinés : <ul style="list-style-type: none"> <li>● 5 ont vu au moins une recommandation supprimée.</li> <li>● La plupart ont remédié aux lacunes signalées dans au cours de la Phase 1, mais des recommandations restent en vigueur.</li> </ul>

Source : <https://www.oecd.org/tax/beps/beps-actions/> (Action 5 : <https://www.oecd.org/tax/beps/harmful-tax-practices-2021-peer-review-reports-on-the-exchange-of-information-on-tax-rulings-4034ce42-en.htm>; Action 6 : <https://www.oecd.org/tax/beps/prevention-of-tax-treaty-abuse-fourth-peer-review-report-on-treaty-shopping-3dc05e6a-en.htm>; Action 13 : <https://www.oecd.org/tax/beps/country-by-country-reporting-compilation-of-2022-peer-review-reports-5ea2ba65-en.htm>; Action 14 : <https://www.oecd.org/tax/beps/beps-actions/action14/>).

## RELEVER LES DÉFIS FISCAUX SOULEVÉS PAR LA NUMÉRISATION DE L'ÉCONOMIE – LA SOLUTION REPOSANT SUR DEUX PILIERS

La Solution reposant sur deux piliers garantira que les règles fiscales internationales en vigueur sont adaptées à l'économie du 21<sup>e</sup> siècle –

- Le **Pilier Un** prévoit une réattribution des droits d'imposition sur une fraction des bénéfices des EMN les plus grandes et les plus rentables en fonction de la localisation de leurs clients ou utilisateurs (Montant A). Il simplifie en outre l'application du principe de pleine concurrence aux activités de commercialisation et de distribution de référence exercées dans le pays, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins des pays à faibles capacités (Montant B).
- Le **Pilier Deux** prévoit l'instauration d'un impôt minimum mondial au taux de 15 % sur les grandes EMN (les Règles globales anti-érosion de la base d'imposition ou Règles GloBE) et d'une règle conventionnelle qui cible

## ENCADRÉ 3. Principales caractéristiques conceptuelles de la Solution reposant sur deux piliers

Pilier Un	Pilier Deux
<p>Avec les règles actuelles, les EMN ne paient souvent pas d'impôt dans les marchés où se situent leurs utilisateurs et leurs clients. Le Montant A permettra aux pays d'imposer les EMN les plus grandes et les plus rentables en fonction du chiffre d'affaires qu'elles réalisent auprès des utilisateurs et des clients situés dans un pays. Des droits d'imposition sur plus de 200 milliards USD de bénéfices seront réattribués</p>	<p>Le transfert de bénéfices des entreprises multinationales vers des juridictions à fiscalité faible a un impact disproportionné sur les bases d'imposition des pays en développement. Les Règles GloBE garantiront que les EMN paient un impôt minimum de 15 %, générant environ 220 milliards USD de recettes fiscales supplémentaires par an.</p>
<p>La réattribution des droits d'imposition au titre du Pilier Un exclut les bénéfices provenant des industries extractives, afin de garantir que ces bénéfices resteront imposés dans les pays où ont lieu les activités extractives, un point essentiel pour les pays en développement.</p>	<p>Les Règles GloBE prévoient l'instauration d'un « Impôt complémentaire minimum qualifié prélevé localement » qui permettra aux pays de la source de percevoir l'impôt sur les recettes supplémentaires en priorité par rapport à la juridiction de l'entité mère de l'EMN.</p>
<p>De nombreux pays en développement peinent à protéger leur base d'imposition contre les pratiques des entreprises multinationales en matière de prix de transfert. Le Montant B simplifiera les règles relatives aux prix de transfert, en tenant compte des besoins des pays à faibles capacités.</p> <p>Source : Secrétariat de l'OCDE.</p>	<p>Les pays en développement ont souvent accepté, dans leurs conventions fiscales, de réduire les impôts sur certains paiements ayant pour effet d'éroder la base d'imposition, au motif que le paiement est imposable dans le pays de résidence du bénéficiaire. La règle d'assujettissement à l'impôt garantit que les pays en développement peuvent imposer ces paiements s'ils ne le sont pas.</p>

les risques pour les juridictions de la source posés par les paiements intragroupes qui exploitent les faibles taux nominaux d'imposition dans la juridiction de résidence (la Règle d'assujettissement à l'impôt ou RAI).

Les pays en développement continuent de jouer un rôle déterminant dans l'élaboration de la Solution reposant sur deux piliers. Le texte de la Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers, ainsi que la conception des dispositions actuellement à l'étude en vue de sa mise en œuvre, traduisent les diverses préoccupations soulevées par les pays en développement (voir encadré 3).

Le Cadre inclusif a accompli des progrès significatifs au regard du Pilier Un en 2022, la plupart des composantes du Montant A ayant été adoptées dans leur version définitive au terme de négociations intensives et de consultations publiques. Les travaux se poursuivent en ce qui concerne les autres composantes, en vue de parvenir à un accord sur une convention multilatérale donnant effet au Montant A et de l'ouvrir à la signature en 2023. Une consultation publique sur le Montant B s'est déroulée du 22 décembre 2022 au 25 janvier 2023.

Les règles GloBE du Pilier Deux ont déjà été approuvées par le Cadre inclusif et un certain nombre de pays et l'Union Européenne s'emploient activement à les mettre en œuvre. Les travaux se poursuivent en vue de l'élaboration d'un Cadre de mise en œuvre, y compris des régimes de protection, des

orientations administratives et une déclaration d'information standardisée, afin d'assurer une application cohérente et homogène des règles GloBE. Ces règles devraient prendre effet à compter des exercices débutant après le 31 décembre 2023 dans un certain nombre de juridictions. Les travaux relatifs à la RAI progressent également dans l'objectif d'en établir le texte définitif en 2023.

L'évaluation d'impact économique (EIE) de la Solution reposant sur deux piliers<sup>4</sup> a été mise à jour pour tenir compte des modifications récentes apportées à la conception et indique une augmentation des recettes au titre des deux piliers par rapport aux estimations précédentes. L'EIE vise à ce que tous les membres du Cadre inclusif soient pleinement informés des effets de la Solution reposant sur deux piliers. L'analyse a été mise à jour en 2022 et publiée le 18 janvier 2023 (voir encadré 4). Les travaux se poursuivront en 2023 afin d'affiner davantage l'EIE.

#### Faciliter la participation des pays en développement à l'élaboration de la Solution reposant sur deux piliers

La Déclaration sur la Solution reposant sur deux piliers promettait d'apporter un soutien sur mesure aux pays en développement tout au long des phases de mise en œuvre. L'élaboration, dans leur version définitive, des règles et des instruments nécessaires pour donner un effet juridique à la Solution reposant sur deux piliers a nécessité de nombreuses réunions des groupes de travail, ainsi que la négociation

4. Voir <https://oe.cd/eia>.

## 4

ENCADRÉ 4. **Economic Impact Assessment**

Une évaluation d'impact économique (EIE) mise à jour a été publiée en janvier 2023 afin d'intégrer les changements conceptuels importants apportés à la Solution reposant sur deux piliers depuis la première EIE (publiée en octobre 2020).

S'agissant de l'impôt minimum instauré au titre du Pilier Deux, les gains de recettes estimés à 220 milliards USD s'inscrivent en forte hausse par rapport à l'estimation précédente de l'OCDE de 150 milliards USD. Cela tient à l'augmentation des bénéfices faiblement imposés à l'échelle mondiale, ainsi qu'à une amélioration et une actualisation de la modélisation.

S'agissant du Pilier Un, les bénéfices sur la base desquels les nouveaux droits d'imposition sont attribués ont été réévalués à 200 milliards USD, contre un chiffre précédent de 125 milliards USD, car les bénéfices des EMN les plus grandes et les plus rentables ont progressé ces dernières années. L'analyse révèle qu'environ la moitié des bénéfices générés au titre du Pilier Un provient des grandes entreprises du numérique (fabricants d'électronique ou entreprises de l'Internet, par exemple), le solde se répartissant entre d'autres secteurs non numériques tels que l'industrie pharmaceutique.

L'analyse constate que les gains procurés par le Pilier Un seraient largement partagés : toutes les juridictions à faible revenu, à revenu intermédiaire et à revenu élevé percevraient des recettes supplémentaires. Les centres d'investissement perdraient des recettes en moyenne, car ils céderaient davantage de droits d'imposition qu'ils n'en obtiendraient. Les juridictions à faible revenu et à revenu intermédiaire seraient les principaux bénéficiaires en pourcentage des recettes fiscales actuelles tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Cela s'explique par le fait qu'elles obtiendraient de nouveaux droits d'imposition sans que leurs droits d'imposition actuels ne soient affectés.

Bien que certains détails techniques de la Solution reposant sur deux piliers soient toujours à l'étude, l'analyse montre que plusieurs modifications des caractéristiques conceptuelles des deux piliers récemment approuvées profitent aux pays en développement.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

et la rédaction d'un grand nombre de documents. Comme les administrations des pays en développement manquent souvent de personnel qualifié pour assister à ces réunions et contribuer aux discussions, l'une des priorités des travaux de renforcement des capacités en 2022 a consisté à faciliter la participation active des délégués des pays en développement à ce processus, notamment par les moyens suivants :

- des **discussions bilatérales ponctuelles** avec les délégués afin de s'assurer qu'ils comprennent bien les enjeux ;
- l'**élaboration de supports de formation** expliquant les différentes composantes de la Solution reposant sur deux piliers (voir la section du présent rapport consacrée au Programme de internationales en matière fiscale ;
- une **série de consultations régionales** en collaboration avec des organisations fiscales régionales ; et
- des **séances d'information technique et stratégique** destinées aux pays en développement membres à la fois du Groupe de pilotage et du Cadre inclusif.

Les consultations régionales ont été un volet essentiel de la stratégie d'ouverture qui a abouti à l'adoption de la Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers en 2021, et se sont poursuivies en 2022. Trois cycles de consultations régionales sur le BEPS ont été organisés en 2022 (dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe et en Afrique francophone et anglophone). Ces consultations régionales ont donné lieu à 14 événements organisés en partenariat avec neuf organisations fiscales régionales et en trois langues. Ces

événements ont permis d'approcher à la fois des membres du CI et des juridictions qui ne sont pas encore membres du CI, d'informer les participants sur les derniers travaux relatifs à la Solution reposant sur deux piliers et de leur offrir l'occasion de partager des points de vue régionaux ainsi qu'un cadre d'échange sur les projets d'assistance technique et de renforcement des capacités.

### Incitations fiscales et Pilier Deux

La mise en œuvre rapide des règles GloBE par les pays du monde entier soulève un problème majeur de politique fiscale pour les pays en développement au regard des incitations fiscales accordées. Lorsque les incitations fiscales se traduisent pour une EMN par un taux effectif d'imposition (TEI) inférieur à 15 % dans une juridiction, l'EMN pourrait être soumise à un Impôt complémentaire en vertu des règles GloBE (composante essentielle du Pilier Deux). Ces règles auront donc un impact sur l'efficacité des incitations fiscales, dont la conception devra être soigneusement revue. L'OCDE a rédigé un rapport à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G20 en octobre 2022 intitulé *Tax Incentives and the Global Minimum Corporate Tax: Reconsidering Tax Incentives after the GloBE Rules* (voir encadré 5) afin d'aider les responsables de l'action publique à réévaluer leurs incitations fiscales.

En 2022, le Secrétariat de l'OCDE a lancé un programme pilote sur les incitations fiscales et le Pilier Deux (le « Programme pilote »). Ce Programme pilote vise

**ENCADRÉ 5. Le rapport « Tax incentives and the global minimum corporate tax: Reconsidering tax incentives after the GloBE Rules »**

Le Pilier Deux permet de limiter la concurrence fiscale selon des règles convenues à l'échelle multilatérale, ce qui évite aux juridictions d'avoir à mettre en place des incitations fiscales et offre une occasion unique d'entreprendre des réformes dans ce domaine. Le rapport *Tax Incentives and the Global Minimum Corporate Tax* donne un aperçu de la manière dont les pays en développement pourraient souhaiter aborder ces réformes.

Le rapport souligne que dans l'immédiat il convient d'éviter d'accorder de nouvelles incitations (y compris par le biais d'accords d'investissement ou de clauses de stabilisation) sans tenir compte des conséquences que le Pilier Deux pourrait avoir sur elles.

Le rapport décrit les pratiques existantes et les effets que le Pilier Deux aura sur les différents types d'incitations, et montre comment les pays peuvent continuer à utiliser les incitations fiscales, s'ils le souhaitent, dans le cadre de leur politique budgétaire. La réforme sera surtout une priorité dans les juridictions qui ont largement recours à des incitations fondées sur les revenus, assorties de conditions peu contraignantes et ne donnant lieu concrètement qu'à des résultats modestes en termes d'investissement ou d'emploi, mais très avantageuses pour le contribuable.

Le rapport met l'accent sur le potentiel de l'impôt complémentaire minimum qualifié prélevé localement, qui peut faire office de filet de sécurité et éviter aux juridictions de perdre des recettes fiscales qui seraient perçues par d'autres juridictions. Il ne faut toutefois pas envisager l'impôt complémentaire minimum qualifié prélevé localement comme une solution susceptible de se substituer à une réforme en profondeur des incitations fiscales qui pourraient cesser d'être efficaces dans le contexte du Pilier Deux.

**Source :** OCDE (2022), *Tax Incentives and the Global Minimum Corporate Tax: Reconsidering Tax Incentives after the GloBE Rules*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/25d30b96-en>

à aider les pays en développement à comprendre le fonctionnement des règles GloBE et à recenser les incitations fiscales qui risquent de donner lieu à la perception d'un impôt complémentaire en vertu des règles GloBE ou qui ne seront plus efficaces pour les grandes EMN dans le nouvel environnement fiscal international. L'aide aux pays participant au Programme pilote<sup>5</sup> est adaptée à la situation particulière de chacun et prévoit un état des lieux des incitations fiscales et des activités des EMN dans une juridiction, et une analyse de la conception des incitations fiscales au regard des règles GloBE. Lorsque les données sont disponibles, l'analyse peut inclure une évaluation de l'impact économique des règles en vigueur dans les juridictions et des propositions d'action. Le Programme pilote peut également contribuer à la rédaction d'une législation visant à mettre en œuvre les règles GloBE et/ou à réformer les incitations fiscales existantes. Le Programme pilote est mené en collaboration avec des organisations partenaires régionales et internationales et devrait durer au moins deux ans. Il sera étendu à d'autres juridictions dans un avenir proche.

Les travaux préparatoires visant à apporter un soutien supplémentaire aux pays en développement sur les règles GloBE ont également débuté en 2022. Le Comité directeur de l'Initiative IISF est convenu d'étudier le rôle que pourrait jouer l'Initiative dans la mise en œuvre

de la Solution reposant sur deux piliers et d'élargir le vivier d'experts du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui travailleront sur les incitations fiscales à compter de 2023. La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales s'est engagée à mettre à jour le manuel intitulé « Options pour une utilisation efficace et efficiente des incitations fiscales à l'investissement dans les pays à faible revenu »<sup>6</sup>, publié en 2015, afin de prendre en compte les répercussions du Pilier Deux. La poursuite du développement de la base de données de l'OCDE sur les incitations fiscales en faveur de l'investissement<sup>7</sup> (financée principalement par des fonds pré-affectés de la Direction suisse du développement et de la coopération) fournira des données utiles pour comprendre et analyser les effets du Pilier Deux sur les incitations fiscales. D'autres partenaires au développement œuvrent également à la mise en œuvre du Pilier Deux. En décembre 2022, le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) a publié l'*Approche suggérée par l'ATAF pour l'élaboration d'une législation sur l'impôt complémentaire minimum national*<sup>8</sup>, afin d'aider les pays africains qui décident de mettre en œuvre un Impôt complémentaire minimum prélevé localement à s'assurer que ces impôts respectent suffisamment les règles du Pilier Deux pour être considérés comme des Impôts complémentaires minimums qualifiés prélevés localement par le Cadre inclusif.

5. Égypte, Géorgie, Indonésie, Jamaïque, Malaisie, Namibie, Nigéria, Pérou, Sénégal et Thaïlande.

6. Voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/options-pour-une-utilisation-efficace-et-efficente-des-incitations-fiscales-a-l-investisment-dans-les-pays-a-faible-revenu.pdf>.

7. Voir <https://www.oecd.org/investment/investment-policy/oecd-investment-tax-incentives-database-2022-update-brochure.pdf>.

8. Voir [https://events.atafax.org/index.php?page=documents&func=view&document\\_id=191&function=changelangpost&language=fr\\_FR](https://events.atafax.org/index.php?page=documents&func=view&document_id=191&function=changelangpost&language=fr_FR).

## RENFORCEMENT BILATÉRAL DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE PRIX DE TRANSFERT ET DE FISCALITÉ INTERNATIONALE

Les programmes bilatéraux de renforcement des capacités en matière de prix de transfert et de fiscalité internationale constituent une composante essentielle des travaux sur la fiscalité et le développement. Depuis 2012, ces programmes in situ ont aidé les pays en développement à renforcer et actualiser leur cadre législatif, à étoffer leurs capacités techniques et à améliorer la conception des structures organisationnelles de leurs équipes chargées des contrôles fiscaux internationaux. Dans de nombreux cas, la mise en œuvre de ces programmes s'inscrit dans le cadre de partenariats, qui sont particulièrement fréquents en Afrique, où l'on dénombrait 15 programmes communs à l'OCDE et au Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) en 2022. Les programmes bilatéraux sont de plus en plus administrés conjointement avec ceux d'Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF) ou, dans les pays richement dotés en ressources naturelles, avec les programmes d'approfondissement gérés en collaboration avec le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF).

L'assouplissement des restrictions de déplacement liées au COVID-19 a permis aux missions réalisées en présentiel de reprendre dans de nombreux pays en 2022. Le travail à distance a certes permis la poursuite des activités tout au long de la pandémie, mais les avantages des relations en face à face ont été soulignés par la reprise des missions sur site, qui a relancé les travaux dans plusieurs pays. Les activités en distanciel se poursuivent cependant, le travail en mode hybride constituant le modèle privilégié pour les années à venir. Dans cet environnement, le programme bilatéral de renforcement des capacités continue d'évoluer. Après des interventions initiales pouvant être ciblées sur l'acquisition de compétences de base et la mise en place de dispositions législatives et réglementaires essentielles, le soutien apporté peut devenir plus spécialisé et axé sur des problèmes et des risques clés. On a pu observer en 2022 une tendance grandissante du programme à porter sur des problèmes liés au projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et aux prix de transfert dans des secteurs spécifiques, notamment

### ENCADRÉ 6. Études de cas sur la fiscalité et le développement : Mongolie et Pérou



#### Mongolie

Le programme bilatéral de renforcement des capacités mis en œuvre avec la Mongolie a produit de manière notable des résultats dans un délai relativement court. La Mongolie a commencé à recevoir de l'aide en 2018 pour réviser son cadre législatif en matière de fiscalité internationale et mettre en œuvre des actions clés concernant le BEPS, et le nouveau cadre législatif est entré en vigueur en 2020. En outre, la Mongolie a mis sur pied une Division des prix de transfert au sein de la Direction générale des impôts en 2019. Parallèlement à des efforts intensifs de renforcement des capacités déployés en collaboration par l'OCDE, le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF), Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF), le Forum mondial et la Banque asiatique de développement (BASD), la Mongolie a émis son premier avis d'ajustement des prix de transfert dans le cadre du contrôle approfondi d'une grande compagnie minière multinationale, qui a débouché sur un redressement (d'environ 228 millions USD). Cet ajustement a également abouti au rejet d'une demande de report en avant de pertes d'un montant d'environ 1.5 milliard USD.

Il s'agit d'un résultat remarquable obtenu en l'espace de quelques années seulement, mais le programme relatif à la Mongolie continue d'évoluer en fonction des problèmes restant à résoudre. De nouveaux programmes d'IISF ont été créés pour étayer l'amélioration de la législation et l'utilisation par l'administration fiscale des nouvelles dispositions législatives adoptées (comme le recours aux déclarations pays par pays pour améliorer l'analyse des risques).



#### Pérou

Le Pérou bénéficie d'un soutien depuis beaucoup plus longtemps, puisque les activités ont débuté en 2013. Depuis lors, l'OCDE, en collaboration avec la Banque mondiale, aide le Pérou à adapter son régime de prix de transfert aux normes internationales. En conséquence, le Pérou est un des pays en développement les plus avancés dans la mise en œuvre des actions du projet BEPS, et notamment un des rares pays en développement qui n'est pas un centre financier ni un membre du Groupe des Vingt (G20) ou de l'OCDE à avoir satisfait toutes les conditions requises pour recevoir des déclarations pays par pays.

L'amélioration des capacités juridiques et administratives du Pérou en matière de prix de transfert a eu pour effet tangible un accroissement des recettes fiscales, alimenté par plus de 340 millions USD de redressements fiscaux en deux ans.

Source : Études de cas de l'OCDE sur la fiscalité et le développement (<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/etudes-de-cas-sur-la-fiscalite-et-le-developpement.htm>).



## ENCADRÉ 7. Programme-pays de renforcement des capacités fiscales de l'Ukraine

À la suite de la guerre d'agression déclenchée par la Russie contre l'Ukraine, celle-ci a demandé à l'OCDE de l'aider à adapter son système d'imposition pour relever les défis soulevés par le conflit et préparer l'intégration économique internationale du pays après la guerre. Le programme de renforcement des capacités fiscales de l'Ukraine s'appuie sur les programmes bilatéraux de soutien existants qui portent à la fois sur le projet BEPS et sur l'échange de renseignements, et les intensifie, pour faire face à ces nouvelles difficultés. Ce nouveau programme est principalement financé par la Norvège, dont l'apport de fonds est complété par la Suisse, et devrait durer trois ans. Il comprend cinq composantes :

- **Mise en œuvre du projet BEPS** (à partir du programme existant).
- **Respect des obligations fiscales en temps voulu par les entreprises multinationales en Ukraine.** Cette composante contribuera à garantir que les entreprises multinationales exerçant des activités en Ukraine paient leurs impôts en temps voulu, malgré les hostilités actuelles et les perturbations auxquelles sont confrontées tant l'administration fiscale que les entreprises multinationales.
- **Situation des personnes déplacées au regard de la fiscalité.** Cette composante est axée sur les problèmes de discipline fiscale que soulèvent les déplacements involontaires d'Ukrainiens provoqués par la guerre.
- **Renforcement des capacités de lutte contre la délinquance fiscale et d'autres infractions.** Cette composante vise à renforcer la capacité de l'Ukraine de combattre la délinquance fiscale et d'autres infractions mises en évidence par les enquêtes en cours, ainsi que les transferts illégaux de capitaux et de ressources financières en dehors d'Ukraine.
- **Échange de renseignements.** Cette composante a pour objet d'aider l'Ukraine à mettre en œuvre les normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements, notamment en matière de gestion de la sécurité de l'information, qui sont cruciales pour lutter contre la fraude fiscale et les autres formes de flux financiers illicites.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

les industries extractives, les télécommunications et l'agroalimentaire.

Le programme bilatéral de soutien a permis à un certain nombre de pays d'élaborer ou d'adopter les dispositions législatives et réglementaires requises pour mettre en œuvre les mesures issues du Projet BEPS, et ils sont dix<sup>9</sup> à avoir pris de telles mesures en 2022. Les *Études de cas sur la fiscalité et le développement*<sup>10</sup> fournissent davantage de détails sur les programmes bilatéraux de renforcement des capacités mis en œuvre au niveau national. Il existe maintenant sept études de cas de l'OCDE sur la fiscalité et le développement, dont deux ont été publiées en 2022 (voir encadré 6).

Il n'est pas aisé de mesurer les effets des réformes relatives au projet BEPS et aux prix de transfert, mais certains pays fournissent des données à cet égard. Ainsi, en 2022, l'Ukraine a réalisé une analyse des données des contribuables en vue d'évaluer l'incidence de la première phase de ses réformes concernant les prix de transfert. Selon cette évaluation, ces réformes se sont traduites par des rectifications spontanées de déclarations fiscales de la part de 520 sociétés et une augmentation de la base d'imposition de 410 millions USD en 2020-2021. Cette tendance s'est prolongée dans une

certaine mesure en 2022, où plus de 80 sociétés ont procédé à des rectifications spontanées de déclarations fiscales à hauteur de 70 millions USD. Les répercussions de la guerre d'agression menée par la Russie depuis 2022 vont probablement influencer sur cette évolution, et ont soulevé un certain nombre de problèmes supplémentaires sur le plan fiscal en Ukraine. Après avoir reçu une demande d'assistance en vue de la résolution de ces problèmes, l'OCDE a créé un programme par pays d'analyse approfondie spécifiquement consacré à l'Ukraine (voir encadré 7).

### LE PROJET BEPS DANS LE SECTEUR EXTRACTIF

Les pays richement dotés en ressources naturelles ont toujours besoin d'une assistance technique spécifiquement adaptée pour garantir l'efficacité de la fiscalité applicable aux ressources naturelles. En collaboration avec des partenaires, l'OCDE a élaboré une approche articulée autour de trois axes pour apporter cette assistance technique, conjuguant orientations, formation régionale et programmes bilatéraux complets « d'approfondissement ».

Le secteur minier apporte une contribution importante à l'économie de nombreux pays en développement, et les

9. En 2022, de nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont été élaborées et/ou mises en œuvre au Burkina Faso, au Brésil, au Cameroun, au Costa Rica, au Kenya, au Kazakhstan, au Togo, en Tunisie, en Ukraine et en Zambie.

10. Voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/etudes-de-cas-sur-la-fiscalite-et-le-developpement.htm>.

transactions internationales de produits minéraux entre parties liées présentent des risques de BEPS importants. Des orientations prenant la forme d'une nouvelle boîte à outils sur la fixation des prix des minéraux, élaborée en collaboration avec l'IGF, ont été publiées aux fins de consultation publique en mai 2023. Cette boîte à outils porte sur les prix de transfert appliqués en cas de vente de minéraux, couvre les risques inhérents à différents segments de la chaîne de valeur du secteur minier et inclut un cadre permettant de fixer correctement les prix des minéraux.

La demande de formation régionale reste forte concernant les principaux risques liés au BEPS et à la fiscalité internationale dans le secteur extractif. En partenariat avec l'IGF et des partenaires régionaux en matière fiscale – le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) et la Banque asiatique de développement (BASD) – l'OCDE propose une formation sur les questions de fiscalité internationale dans le secteur extractif. Après le lancement d'une formation régionale virtuelle en 2021, d'autres initiatives de formation régionales (dont certaines en présentiel) ont été organisées avec des partenaires en 2022, et des formations complémentaires sur des thèmes spécifiques ont débuté en décembre 2022.

La reprise des voyages a relancé les programmes d'approfondissement, démontrant la valeur ajoutée des missions sur place (complétées le cas échéant par des formations virtuelles) pour le renforcement des capacités et l'établissement de liens. Les programmes d'approfondissement offrent un soutien global et complètent les programmes d'IISF dans certains pays, portant sur toute la palette des problèmes juridiques, administratifs et organisationnels auxquels sont confrontés les pays riches en ressources naturelles. En 2022, cinq pays ont bénéficié d'une assistance dans le cadre du programme d'approfondissement de l'OCDE et de l'IGF ; la mise en œuvre de programmes existants s'est poursuivie en Guinée, en Mongolie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Zambie (avec l'ATAF), et un nouveau programme a débuté en Équateur.

### INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES (IISF)

Créée en 2015, IISF est une initiative conjointe de l'OCDE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui vise à faciliter le transfert de connaissances et de compétences en matière de contrôle fiscal aux administrations fiscales des pays en développement, suivant une approche concrète fondée sur l'apprentissage par la pratique. Des contrôleurs des impôts expérimentés

issus d'administrations partenaires d'IISF travaillent, aux côtés d'agents des administrations fiscales d'accueil, sur des dossiers de contrôle fiscal et des questions de fiscalité internationale. L'assistance fournie dans le cadre d'IISF est essentiellement axée sur les questions de prix de transfert mais s'élargit à d'autres domaines, notamment aux enquêtes fiscales pénales et à l'utilisation efficace des données issues de l'échange automatique de renseignements. Quatorze nouveaux programmes d'IISF ont été lancés en 2022.

Avec ses partenaires internationaux, IISF a aidé les administrations fiscales d'accueil à collecter un montant cumulé total de recettes supplémentaires évalué en décembre 2022 à plus de 2 milliards USD. Ces recettes proviennent d'avis d'imposition supplémentaires adressés aux contribuables pour un montant total de 5 milliards USD.

Les programmes d'IISF continuent de se diversifier, ainsi que l'illustre la création en 2022 de nouveaux programmes de soutien en matière de contrôle fiscal couvrant le secteur minier, les télécommunications, les banques et les assurances. En outre, la portée d'IISF s'est élargie à de nouveaux domaines, notamment les accords préalables en matière de prix de transfert (APP), les enquêtes fiscales pénales et la transformation numérique des administrations fiscales. L'étude de cas sur les Maldives (voir encadré 8) illustre les avantages de cette diversification pour les pays d'accueil.

Le réseau des administrations partenaires d'IISF continue de croître. En 2022, l'Administration fédérale des impôts du Brésil (RFB, *Receita Federal do Brasil*), l'Administration fiscale australienne (ATO, *Australian Taxation Office*) et la Brigade financière (GdF, *Guardia di Finanza*) italienne ont rejoint le réseau en tant qu'administrations partenaires et enverront des experts en Angola, aux Maldives et au Costa Rica, respectivement. Pour l'heure, 23 administrations partenaires mettent des experts à la disposition d'IISF, couvrant plus de 80 % des programmes en cours et onze des quatorze nouveaux programmes de 2022<sup>11</sup>.

Un nouveau module d'apprentissage en ligne destiné aux experts d'IISF a été élaboré en 2022 pour préparer les experts en amont du déploiement des programmes. Ce module interactif repose sur les éclairages et les meilleures pratiques d'experts d'IISF expérimentés, et décrit les étapes clés des programmes d'IISF, les principaux problèmes et risques liés à leur déploiement, ainsi que les outils de suivi et d'évaluation. Le module comprend également une section sur les compétences relationnelles nécessaires pour favoriser un partage durable des connaissances.

11. Les trois autres nouveaux programmes de 2022 ont bénéficié du soutien d'un expert inscrit sur la liste de réserve du PNUD et d'experts de l'ATAF.



### ENCADRÉ 8. IISF – Étude de cas sur les Maldives

La Direction générale des impôts des Maldives (MIRA, Maldives Inland Revenue Authority) est arrivée en juillet 2022 au terme d'un premier programme d'IISF, mis en œuvre avec le concours de la Direction des Finances publiques de la République slovaque. Il s'agissait des premiers efforts déployés par la MIRA pour développer ses compétences en matière de prix de transfert, et les agents de la MIRA ont tiré bénéfice des orientations fournies par l'expert d'IISF concernant l'évaluation des profils de risque, les modifications à apporter à la réglementation des prix de transfert, la documentation sur les prix de transfert et les procédures de contrôle en général. Au bout de quelques mois, la coopération avec les hauts responsables de la MIRA a abouti à la création au sein de l'administration fiscale d'une unité distincte chargée des contrôles relatifs aux prix de transfert. Cette unité se compose pour l'heure de dix contrôleurs des impôts et d'un chef d'unité, tous formés dans le cadre du programme d'IISF. La MIRA a également lancé un nouveau programme de contrôle axé sur des dossiers stratégiques dans le secteur du tourisme. La MIRA bénéficie actuellement d'un soutien d'IISF pour six dossiers de contrôle fiscal et, à ce jour, l'assistance reçue d'IISF a aidé la MIRA à collecter 1.7 million USD de recettes fiscales supplémentaires. La MIRA a également sollicité de l'aide pour lutter contre les flux financiers illicites (FFI). Dans le cadre d'un nouveau programme d'IISF sur les enquêtes fiscales pénales, la MIRA va s'autoévaluer et former des agents afin d'améliorer ses techniques d'enquête et de favoriser la coordination entre organismes publics.

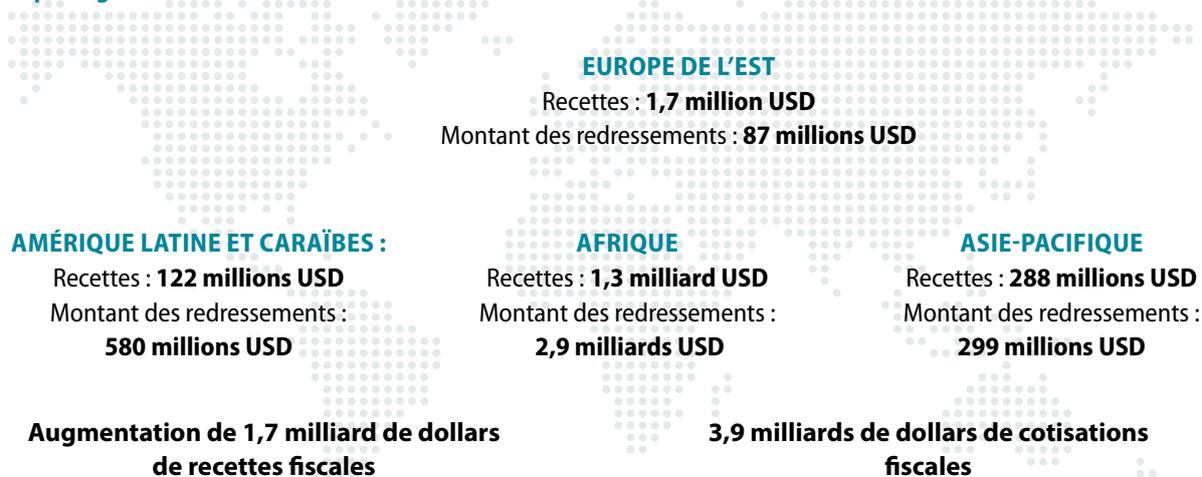
Source : Secrétariat d'IISF.

IISF a lancé son premier programme de tutorat en juin 2022. Trois experts encadrés sont allés prêter main forte à deux experts principaux de l'Administration fiscale sud-africaine (SARS, *South African Revenue Service*) détachés auprès de l'Administration fiscale du Ghana (GRA, *Ghana Revenue Authority*) dans le cadre d'un nouveau programme relatif aux contrôles fiscaux dans les industries extractives.

Par le biais de ses programmes de tutorat, IISF espère parvenir à satisfaire le besoin croissant d'experts hautement qualifiés et spécialisés pour mettre en œuvre ses programmes.

On trouvera de plus amples informations sur IISF dans son rapport annuel<sup>12</sup>.

GRAPHIQUE 3. Surcroît de recettes fiscales déclarées imputable à l'assistance dispensée au titre de l'Initiative IISF, montant cumulé par région



Note : Ceux-ci reflètent les résultats obtenus sur les programmes IISF de 2012 à juin 2022. Tous les revenus déclarés sont générés grâce au travail collectif de IISF avec ATAF, IGF et WBG.

Source : Secrétariat d'IISF.

12. OCDE (2022), *Inspecteurs des impôts sans frontières - Rapport annuel 2022*, OCDE, Paris, <https://www.tiwb.org/fr/actualites-documentation/rapports-etudes-de-cas/inspecteurs-des-impots-sans-frontieres-rapport-annuel-2022.htm>.

# Lutter contre les flux financiers illicites

Une des cibles correspondant à l'objectif de développement durable (ODD) numéro 16 – qui vise à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives – consiste à réduire de façon appréciable les flux financiers illicites (FFI), qui représentent une menace majeure pour de nombreuses économies en développement et émergentes, dans la mesure où ils sapent leurs efforts de mobilisation des ressources intérieures. Les FFI provoquent une érosion des recettes publiques dont les pays ont besoin pour investir dans leur développement social et économique, et leurs effets sont ressentis plus fortement par les juridictions où la base d'imposition est relativement étroite et les capacités de l'administration fiscale sont limitées. Les FFI peuvent également éroder le socle sur lequel repose l'investissement dans un pays et saper la confiance du public dans l'intégrité du système fiscal.

L'OCDE et le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) contribuent à lutter contre les FFI par le biais de leurs travaux sur la transparence fiscale et sur la fiscalité et la délinquance. La transparence fiscale garantit la disponibilité d'informations cruciales, notamment juridiques et relatives aux bénéficiaires effectifs, et l'accès des administrations fiscales aux informations nécessaires pour faire appliquer la législation fiscale même lorsque les contribuables tentent de dissimuler leurs actifs dans des juridictions étrangères. Les travaux sur la fiscalité et la délinquance procurent aux pouvoirs publics les outils dont ils ont besoin pour enquêter sur la délinquance fiscale et les autres délits financiers, ainsi que pour prévenir et détecter ces infractions, poursuivre en justice leurs auteurs, et recouvrer le produit de leurs activités illicites.

## LE FORUM MONDIAL SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES

Le Forum mondial promeut l'application effective des normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales, en assurant le suivi de leur mise en œuvre, en réalisant des examens par les pairs, en élaborant des outils et en aidant ses membres à appliquer effectivement les normes et à en tirer profit. Plus de la moitié des 168 juridictions membres du Forum mondial sont des économies en développement. Depuis 2011, le renforcement des capacités est au cœur de son action. En facilitant la coopération mondiale sur la mise en œuvre de la norme de transparence et d'échange de renseignements sur demande ainsi que de la norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers, le Forum mondial aide les juridictions du monde entier à combattre la fraude et l'évasion fiscales, à lutter contre les flux financiers illicites et à garantir l'intégrité de leurs systèmes fiscaux.

Au cours des deux dernières années, la mise en œuvre du Plan d'action face au COVID-19 a permis aux membres du Forum mondial de continuer à bénéficier d'un soutien dans le cadre d'une approche proactive et flexible. Si la pandémie s'est stabilisée dans de nombreuses régions en 2022, ses conséquences à long terme et les changements politiques actuels constituent de nouveaux défis pour ses membres. L'approche hybride appliquée aux activités du Forum mondial, alliant un soutien fondé sur l'étude de dossiers et le recours à la visioconférence, a permis d'apporter, en 2022, une assistance technique à l'ensemble des juridictions qui en ont fait la demande. Les solutions de substitution à l'aide en personne — boîtes à outils, modules d'apprentissage en ligne, formations et réunions à distance — ont montré leurs aspects positifs, notamment leur capacité à toucher un public plus large. Le Secrétariat continue par ailleurs de

mettre au point de nouveaux programmes innovants visant à renforcer les capacités des juridictions membres, par exemple ceux intitulés « Former le formateur » et « Women Leaders in Tax Transparency ».

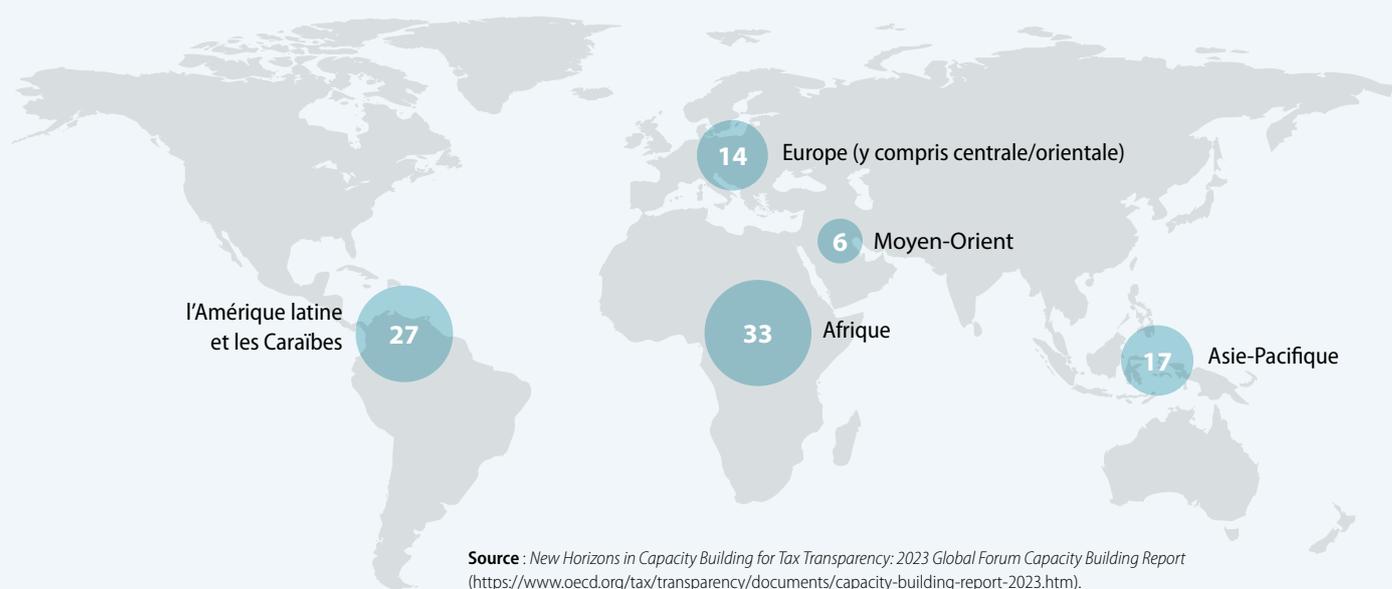
La stratégie visant à apporter un maximum de retombées aux juridictions en développement comporte trois volets qui se renforcent mutuellement : (i) sensibiliser les décideurs et les hauts responsables ; (ii) renforcer les connaissances et les compétences en intégrant des outils d'appropriation des savoirs aux activités de renforcement des capacités ; et (iii) appuyer la mise en œuvre et l'utilisation de l'échange de renseignements par une démarche proactive et modulaire.

L'objectif ultime du programme de renforcement des capacités du Forum mondial consiste à faire en sorte que les économies en développement tirent profit des avantages de la transparence fiscale afin de mobiliser des ressources durables. Depuis 2009, les pays en développement ont enregistré un surcroît de recettes de plus de 30 milliards EUR grâce aux enquêtes fiscales extraterritoriales, notamment au travers du recours effectif à la norme d'échange de renseignements sur demande, des programmes de déclaration volontaire mis en place dans le cadre de l'échange automatique de renseignements, et de l'exploitation efficace des données issues des échanges automatiques.

Les avancées permises par le programme d'action en faveur de la transparence fiscale sont notamment les suivantes<sup>1</sup> :

- Parmi les 97 juridictions ayant bénéficié de l'assistance du Secrétariat du Forum mondial en 2022 figuraient 76 pays en développement, un nombre record — le plus élevé depuis la création du programme de renforcement des capacités, en 2011 (voir graphique 4).
- À ce jour, 47 juridictions en développement se sont engagées à mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements dans un délai défini (dont huit dans la foulée de l'inauguration, en 2021, de la nouvelle stratégie visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement<sup>2</sup>). Trente-quatre pays en développement ont déjà commencé à échanger automatiquement des données au titre de la Norme commune de déclaration (NCD).
- Le programme de renforcement des capacités du Forum mondial a bénéficié à plus de 10 400 agents.

GRAPHIQUE 4. Nombre de juridictions soutenues en 2022, par région



1. OCDE (2023), *Nouveaux horizons en matière de renforcement des capacités pour la transparence fiscale, édition 2023 du rapport du Forum mondial sur le renforcement des capacités*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Rapport-du-Forum-mondial-sur-le-renforcement-des-capacites-2023.pdf>.

2. OCDE (2021), *Libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement, Stratégie 2021*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/strategie-ear-pays-en-developpement.pdf>.

ENCADRÉ 9. *Women Leaders in Tax Transparency*

Le programme « *Women leaders in tax transparency* » est une initiative visant à encourager la présence de femmes à des postes de direction dans le domaine de la transparence fiscale. Il a pour objet de mettre en place un réseau de femmes œuvrant activement à la transparence fiscale au sein des administrations fiscales des pays en développement membres du Forum mondial afin de tendre vers un meilleur équilibre femmes-hommes lors des événements internationaux sur la transparence fiscale et d'accroître la diversité d'opinions au sein des sphères dirigeantes.

Le programme pilote de 2022 comprenait 22 agentes des services fiscaux de pays en développement. Sur une période de neuf mois, six séances animées par des professionnelles chevronnées de la transparence fiscale ont été organisées, portant notamment sur les sujets suivants :

- les concepts clés et la mise en œuvre effective des normes en matière de transparence fiscale ;
- l'utilisation des outils et aspects pratiques de l'échange de renseignements, y compris l'organisation, la confidentialité ainsi que le rôle des contrôleurs des impôts et des tiers ;
- le transfert de connaissances et de compétences en matière d'échange de renseignements pour moderniser et normaliser les processus de mobilisation des recettes ;
- une session de mentorat avec des femmes responsables d'administrations fiscales ;
- une formation aux fonctions dirigeantes.

Le réseau *Women Leaders in Tax Transparency* se développera au cours des années à venir, dans le but de donner aux femmes les moyens de participer à l'élaboration et à l'examen du programme d'action en faveur de la transparence fiscale ainsi qu'à la mise en œuvre des normes d'échange de renseignements.

**Source :** Secrétariat du Forum mondial,  
<https://www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/women-leaders-in-tax-transparency.htm>.



- Les femmes représentaient 56 % des participants aux activités de formation et aux séminaires. Dans le but de poursuivre les efforts visant à améliorer l'équilibre femmes-hommes au sein des administrations fiscales, des événements internationaux et des sphères de décision, le Forum mondial a lancé l'édition pilote du programme « *Women Leaders in Tax Transparency* »<sup>3</sup> (voir encadré 9).
- Les pays en développement ont soumis au moins 2 400 demandes de renseignements (soit une hausse de 20 %) et ceux qui participent à l'échange automatique ont reçu des informations portant sur plus de 32 millions de comptes financiers représentant une valeur totale de 2 400 milliards EUR.

Il est essentiel d'obtenir et de maintenir un engagement politique de haut niveau en matière de transparence fiscale, car l'obstacle principal à la mise en œuvre des normes d'échange est souvent de nature politique plutôt que technique. Les réunions à haut niveau avec des ministres, des responsables d'administrations fiscales et de hauts responsables de juridictions membres et de partenaires au développement constituent donc un élément essentiel de la stratégie de renforcement des capacités du Forum mondial. Plus de 90 réunions à haut niveau ont eu lieu en 2022, ce qui a permis de faire progresser le programme d'action en faveur de la transparence et d'obtenir des évolutions significatives dans plusieurs juridictions.

En 2022, le Forum mondial a continué de mettre l'accent sur les initiatives régionales, ce qui a permis d'adapter les activités de renforcement des capacités et l'assistance technique aux défis et à la situation propres à chaque pays, tout en renforçant l'adhésion et la participation des organisations régionales et des autorités fiscales nationales.



3. Voir <https://www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/women-leaders-in-tax-transparency.htm>.

## ENCADRÉ 10. Initiatives régionales du Forum mondial en 2022

## INITIATIVE AFRIQUE

L'engagement des pays africains à l'égard du programme d'action en faveur de la transparence fiscale est décrit dans le rapport intitulé *Transparence fiscale en Afrique 2022*<sup>1</sup>, une publication conjointe du Forum mondial, de la Commission de l'Union africaine et du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF). Y sont exposés les progrès significatifs accomplis par 38 pays dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale, notamment l'augmentation du nombre de demandes de renseignements envoyées par les pays africains, la multiplication des échanges bilatéraux et le recours accru aux outils d'échange dans le cadre des enquêtes fiscales transfrontières menées par les administrations fiscales africaines. Depuis 2009, les pays africains ont dégagé plus de 1.2 milliard EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) grâce à l'échange de renseignements, aux enquêtes fiscales extraterritoriales et aux programmes de déclaration volontaire. Les membres africains du Forum mondial ont par ailleurs poursuivi leurs travaux sur la mise en œuvre de l'assistance transfrontière en matière de recouvrement des créances fiscales.



## INITIATIVE ASIE

Annoncée lors de la réunion plénière du Forum mondial de 2021, l'Initiative Asie a pris des mesures importantes au cours de sa première année d'existence, notamment la mise en œuvre d'une structure de gouvernance et l'adoption d'un programme de travail ambitieux. S'appuyant sur le succès d'autres initiatives régionales, elle encourage la transparence et l'échange de renseignements, contribuant ainsi à une reprise durable après la pandémie, et à une coopération renforcée pour lutter contre la fraude fiscale et les FFI dans la région. Signée en juillet 2022 et approuvée par 17 pays d'Asie, la Déclaration de Bali appelle à renforcer l'application de la transparence fiscale au service d'une mobilisation durable des ressources intérieures dans la région.



## INITIATIVE AMÉRIQUE LATINE

Le rapport intitulé *Transparence fiscale en Amérique latine 2022*<sup>2</sup> met en lumière les progrès accomplis par l'Initiative Amérique latine pour faire progresser le programme d'action en faveur de la transparence fiscale et les normes d'échange de renseignements dans la région. Entre 2020 et 2021, le nombre de demandes d'échange de renseignements envoyées par les pays d'Amérique latine a augmenté de 103 %. En outre, depuis 2009, les pays de la région ont dégagé au moins 25.7 milliards EUR de recettes supplémentaires grâce à l'échange de renseignements, aux enquêtes fiscales extraterritoriales et aux programmes de déclaration volontaire. En 2022, les membres de l'Initiative ont approuvé un cadre historique régissant l'utilisation des renseignements échangés en vertu des conventions fiscales à des fins non fiscales en Amérique latine, favorisant ainsi la mise en œuvre d'un objectif clé de la Déclaration de Punta Del Este et soulignant l'importance d'adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour lutter contre la grande délinquance financière au-delà de la fraude fiscale. Trois pays d'Amérique latine (Argentine, Costa Rica et Paraguay) ont également signé un projet pilote visant à mettre en œuvre ce cadre avec l'aide du Secrétariat du Forum mondial.



## INITIATIVE PACIFIQUE

L'Initiative Pacifique a poursuivi sa stratégie de sensibilisation et de renforcement des capacités sur les questions de fiscalité internationale, y compris la transparence fiscale, en vue de relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les juridictions des îles du Pacifique. En 2022, le Forum mondial et d'autres partenaires de l'Initiative Pacifique ont organisé des ateliers régionaux consacrés à la transparence fiscale qui ont réuni 155 participants issus de 15 juridictions et dont l'objectif consistait à aider les juridictions dans leur lutte contre la fraude fiscale tout en mobilisant leurs ressources intérieures.



Source : Secrétariat du Forum mondial.

1. OCDE (2022), *Transparence fiscale en Afrique 2022 – Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*, accessible à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/transparence-fiscale-en-afrique-2022.pdf>.
2. Secrétariat du Forum mondial/OECD (2022), *Tax Transparency in Latin America 2022, Punta del Este Declaration Progress Report*, accessible (en anglais et en espagnol) à l'adresse <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/tax-transparency-in-latin-america-2021.htm>

## ENCADRÉ 11. Formation à l'échange de renseignements

Le Forum mondial propose un éventail d'activités et d'outils de formation visant à renforcer les capacités et à favoriser l'efficacité des échanges de renseignements :

- En 2022, le Forum mondial a lancé la deuxième édition de son programme phare « Former le formateur », qui vise à transmettre aux experts des pays des connaissances sur l'échange de renseignements susceptibles d'être diffusées facilement, rapidement et durablement au sein des administrations fiscales nationales. Face au succès de la cohorte de l'édition 2021, le programme a été décliné dans trois régions (Afrique, Asie et Amérique latine) et a réuni 68 participants en 2022. Les membres des cohortes des éditions 2021 et 2022 ont, à leur tour, formé 2 600 agents de leur pays d'origine en 2022.
- En 2022, plus de 4 500 agents issus de 156 juridictions membres et 20 juridictions non membres ont participé à des séances de formation consacrées à divers sujets ayant trait à la transparence fiscale et à la coopération administrative, dont 28 formations à distance, une formation hybride et 10 événements sur site (19 événements régionaux et 20 formations propres aux pays).
- Depuis 2019, les formations en ligne\* font partie intégrante des activités de renforcement des capacités du Forum mondial. Les sept cours proposés gratuitement par le Forum mondial permettent aux agents des juridictions membres de progresser à leur rythme et sans contraintes d'horaire. Ils ont été dispensés à plus de 8 300 agents (+3 200 en 2022).
- L'élaboration de manuels et d'autres outils pratiques demeure une activité centrale du Forum mondial en matière de renforcement des capacités. En 2022, le Secrétariat a contribué au Manuel du CIAT sur le contrôle de la planification fiscale internationale, a publié huit manuels pratiques et a achevé la traduction d'un certain nombre de boîtes à outils et de publications du Forum mondial.
- Créé en 2021, le réseau GSI (gestion de la sécurité de l'information) offre une plateforme de partage des ressources, des meilleures pratiques et des expériences en vue d'améliorer les cadres de confidentialité et de protection des données. Il rassemble actuellement 145 représentants désignés par 58 juridictions, dont 27 pays en développement.

\* Pour les formations en ligne du Forum mondial, voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/ressources/apprentissage-en-ligne-forum-mondial.htm>.

## FISCALITÉ ET DÉLINQUANCE

En juin 2022, le Conseil a approuvé une Recommandation sur les Dix principes mondiaux pour lutter contre la délinquance fiscale<sup>4</sup> (la « Recommandation sur les Dix principes mondiaux »), qui marque le début d'une nouvelle ère pour la lutte de l'OCDE contre les FFI. Elle constitue la première norme mondiale globale en matière de lutte contre la délinquance fiscale et définit, à haut niveau, les dix cadres juridiques, institutionnels, administratifs et opérationnels nécessaires pour prévenir et détecter efficacement les délits

fiscaux, enquêter sur ces actes, poursuivre leurs auteurs et recouvrer le produit de ces délits. Son adoption implique le renouvellement du mandat du Groupe d'action sur les délits à caractère fiscal et autres délits (TFTC), à savoir aider les pays en développement à mettre en œuvre les Dix principes mondiaux<sup>5</sup>. À cette fin, le Secrétariat a élaboré une feuille de route qui commence par une introduction à la norme avant d'aborder le ciblage des activités bilatérales et multilatérales de renforcement des capacités.

4. Voir <https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-0469>.

5. L'adhésion à la Recommandation est ouverte aux Membres comme aux non-Membres de l'OCDE.

## GRAPHIQUE 5. Feuille de route pour l'alignement des juridictions en développement sur les Dix principes mondiaux



## Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale

Créée en 2013 et hébergée par la Guardia di Finanza à Ostie, en Italie, l'Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale (l'Académie) vise à renforcer les capacités des autorités répressives des pays en développement à lutter contre la délinquance fiscale et les autres délits financiers. En 2022, elle a dispensé un nombre record de 15 formations : 13 à distance et deux sur site, dont une première en français à titre pilote. En tout, 86 pays en développement ont suivi les formations proposées par l'Académie en 2022, ce qui porte à 104 le nombre total de pays en développement qui y ont participé depuis sa création. L'Académie basculera dès 2023 vers un modèle hybride dans le cadre duquel elle proposera 7 formations à distance et 9 en présentiel dans ses quatre centres régionaux (Afrique [Nairobi], Asie-Pacifique [Tokyo], International [Ostie] et Amérique latine [Buenos Aires]). Un programme pilote est également prévu à New Delhi, toujours en 2023, dans le droit fil de la priorité accordée par le G20 à la lutte contre la délinquance fiscale et les autres FFI sous la présidence indienne.

Après un lancement réussi en Afrique, l'Académie étendra le programme « Former le formateur » à l'Asie-Pacifique et à l'Amérique latine. L'Académie compte désormais 15 formateurs experts issus de pays en développement au sein de son corps enseignant — un nombre appelé à augmenter après la tenue d'autres ateliers de formation des formateurs.

Les programmes de l'Académie comprennent des contenus à la fois généraux et spécialisés : cours généralistes sur la conduite et la gestion des enquêtes sur les délits à caractère financier, mais aussi formations plus pointues sur le recouvrement d'actifs, l'économie monétaire, les difficultés soulevées par le blanchiment de capitaux et les crypto-actifs, les techniques d'enquête pour une utilisation efficace des informations bancaires et les enquêtes en matière de fraude à la TVA/TPS. Les cours de l'Académie sont ouverts aux enquêteurs spécialisés dans les délits à

caractère fiscal, aux procureurs et aux agents des cellules de renseignements financiers, mais aussi aux autorités chargées de réprimer la corruption, le blanchiment de capitaux et d'autres délits financiers, contribuant ainsi à lutter de manière efficace contre les FFI en mobilisant l'ensemble de l'administration.

## Analyse comparative des cadres mis en place par les juridictions en développement au regard des Dix principes mondiaux

La Recommandation sur les Dix principes mondiaux est étayée par un guide plus détaillé qui s'appuie sur les connaissances et l'expérience des organismes publics du monde entier. Ce document d'orientation comprend un recueil de chapitres par pays dans lesquels les juridictions comparent leurs cadres de lutte contre la délinquance fiscale aux Dix principes mondiaux. L'exercice d'analyse comparative constitue une première étape importante pour en révéler les lacunes et permettre de faire en sorte que les juridictions en développement influencent et appliquent les normes de lutte contre la délinquance fiscale afin qu'elles préservent leur statut de normes mondiales. À ce jour, 31 juridictions, dont neuf pays en développement, ont achevé l'exercice d'évaluation.

## Programmes IISF sur les enquêtes pénales (IISF-CI)

Le programme IISF-CI s'appuie sur l'approche d'IISF consistant à associer l'administration d'accueil d'un pays en développement à une administration partenaire d'IISF dotée de cadres plus avancés en matière de délinquance fiscale afin de fournir une assistance technique ciblée à l'appui de la mise en œuvre des Dix principes mondiaux. À ce jour, dix juridictions ont bénéficié d'une assistance au titre de programmes IISF-CI, qui se déroulent généralement sur une durée de 18 à 24 mois. L'Arménie a été le premier pays à mener le programme à terme : elle a achevé son évaluation de phase 3 en 2022. En septembre 2022, l'Eswatini a intégré le programme en étant associé à l'administration fiscale sud-africaine (SARS) comme administration partenaire ; il travaille actuellement à son plan d'action de phase 1.

GRAPHIQUE 6. Point sur le programme IISF-CI en décembre 2022

Phase 1 Évaluation du modèle de maturité et plan d'action	Phase 2 Comblement des lacunes systémiques recensées dans le plan d'action et résolution des cas complexes grâce à une assistance en temps réel	Phase 3 Évaluation et étude d'impact	Programme mené à terme
Eswatini	Colombie, Costa Rica, Honduras, Kenya, Maldives, Ouganda, Pakistan et Tunisie		Arménie

## LE PROGRAMME DES RELATIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE FISCALE

Créé en 1992, le Programme des relations internationales (PRI) en matière fiscale de l'OCDE a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire en 2022. Depuis ses débuts, il constitue le principal canal permettant d'associer les pays non membres de l'OCDE au Comité des affaires fiscales (CAF) et à ses travaux, notamment au travers d'activités de dialogue sur les politiques à suivre et de formations dispensées aux agents des services fiscaux portant sur un large éventail de sujets liés à la fiscalité internationale.

Après avoir basculé de manière accélérée vers un programme entièrement virtuel en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, les événements ont à nouveau, graduellement, pu être organisés en présentiel en 2022 suite à la levée des restrictions de voyage. Parallèlement, le PRI a poursuivi l'expansion de son écosystème d'apprentissage virtuel, qui comprend à la fois des formations en direct et des outils adaptés au rythme des participants proposés en plusieurs langues (dont l'arabe à compter de 2022).

En 2022, les activités et les outils du PRI ont été axés en particulier sur la contribution à la mise en œuvre de la Solution reposant sur deux piliers.

### Formations et webinaires en direct

17 en collaboration avec les Centres fiscaux multilatéraux (CFM) de l'OCDE

38

### Participation

Le PRI a formé un nombre record de agents des services fiscaux dans le monde

5 200+

### Experts

105 experts nationaux  
93 experts de l'OCDE

2022  
PROGRAMME DES RELATIONS INTERNATIONALES  
Ateliers en direct  
(à distance et en présentiel)

93 %

### Taux de satisfaction

D'après l'enquête d'évaluation, 93 % des participants ont jugé les événements organisés par le PRI « bons » ou « excellents ».

8

### Langues

Outre l'anglais, les ateliers du PRI ont été organisés en arabe (3), en mandarin (4), en français (5), en portugais (3), en espagnol (4), en turc (4) et en russe (4).

### Pays

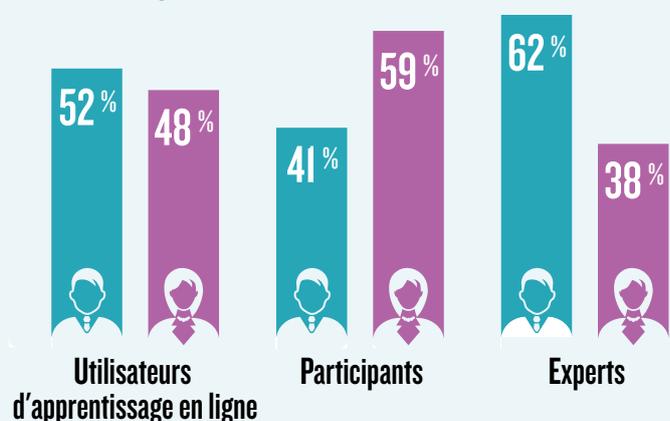
198

155

### FORMATIONS EN DIRECT (À DISTANCE ET EN PRÉSENTIEL)

En 2022, plus de 5 200 agents<sup>6</sup> issus de plus de 155 juridictions ont participé à 38 événements de formation en direct organisés par le PRI. Proposés dans huit langues, ils étaient consacrés à un large éventail de sujets liés à la fiscalité, tels que les conventions fiscales, les prix de transfert, l'échange de renseignements, la TVA sur les échanges internationaux, le BEPS et la Solution reposant sur deux piliers. Ces formations en direct ont été organisées conjointement avec les six Centres fiscaux multilatéraux (CFM) de l'OCDE en Autriche, en Chine, en Corée, en Hongrie, au Mexique et en Türkiye, ainsi qu'avec des organisations fiscales régionales et des pays partenaires.

### Représentation hommes/femmes 2022



6. Les statistiques sont établies sur la base de la participation à chaque formation en direct ; si des agents ont participé à plusieurs formations, ils sont comptabilisés séparément pour chaque événement.

### OUTILS EN LIGNE ADAPTÉS AU RYTHME DES PARTICIPANTS

Les événements en direct ont été complétés par des outils en ligne adaptés au rythme des participants : le PRI a produit 17 webinaires enregistrés et capsules vidéo et créé trois nouveaux modules d'apprentissage en ligne en 2022. Pour la seule année 2022, ces outils ont été utilisés par plus de 14 000 agents issus de 205 juridictions. Pour diffuser ses outils et formations en ligne, le PRI s'appuie sur la KSPTA<sup>7</sup>, une plateforme en ligne mondiale conçue pour promouvoir le partage des connaissances fiscales entre administrations fiscales. En outre, huit administrations fiscales<sup>8</sup> hébergent les modules de formation en ligne sur leurs plateformes de formation nationales.

### FORMATION SUR LA SOLUTION REPOSANT SUR DEUX PILIERS

En 2022, le PRI a organisé une série d'événements et proposé différents outils destinés à faire en sorte que les agents des services fiscaux disposent des informations nécessaires pour comprendre et mettre en œuvre la Solution reposant sur deux piliers, notamment :

- un ensemble complet de webinaires enregistrés<sup>9</sup> ;
- sessions interactives de questions-réponses en direct ; et
- la série d'ateliers en direct sur les défis fiscaux et les opportunités découlant de la transformation numérique, qui aborde les principales composantes du Pilier Un et les dispositions pratiques nécessaires pour appliquer les Règles GloBE du Pilier Deux, et propose une formation technique aux questions relatives à la TVA sur les échanges internationaux de services numériques et à la transformation numérique des administrations fiscales.

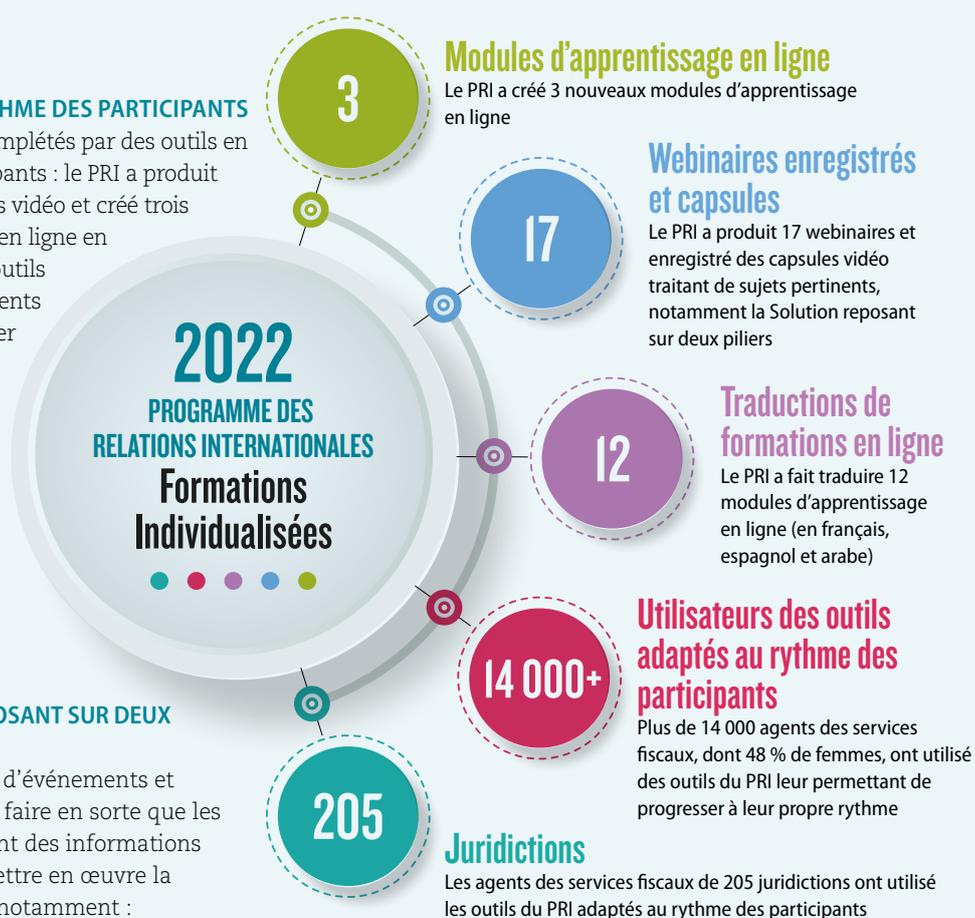
### GRUPE CONSULTATIF POUR LE DIALOGUE MONDIAL SUR LES QUESTIONS FISCALES

Le 8 avril 2022, plus de 100 représentants d'administrations nationales du monde entier et d'organisations internationales se sont réunis à distance pour la première réunion, dans le cadre de son nouveau mandat, du Groupe consultatif pour le dialogue mondial sur les questions fiscales (le Groupe consultatif). Au cours de celle-ci, le Groupe consultatif a examiné les moyens de renforcer

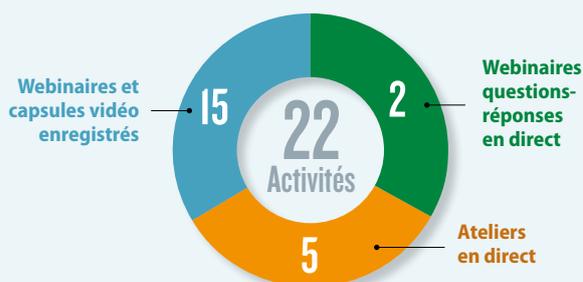
7. <https://ksp-ta.org/> (inscription nécessaire).

8. Afrique du Sud, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Kenya, Malaisie et Ouganda.

9. Pour un aperçu complet des webinaires consacrés à la solution reposant sur deux piliers, voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/formation-sur-la-solution-reposant-sur-deux-piliers.htm>.



### Renforcement des capacités de la Solution à deux piliers 2022



Le PRI fournit ces outils en 8 langues

Arabe, anglais, français, mandarin, portugais, russe, espagnol et turc

sa contribution à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes fiscaux bilatéraux et multilatéraux proposés par le Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE. Il a également mené une réflexion sur le rôle essentiel qu'il peut jouer pour aider les pays en développement en intégrant leurs points de vue dans les travaux du Comité des affaires fiscales (CAF), notamment sous son format du Cadre inclusif, ainsi que sur l'élaboration de normes, de bonnes pratiques et d'orientations en matière de fiscalité internationale.

# La fiscalité à l'appui de la réalisation des Objectifs de développement durable

Bien que la Solution reposant sur deux piliers représente une étape importante vers l'imposition effective des entreprises multinationales, on ne peut pas escompter que la réforme de l'imposition des bénéficiaires des sociétés à l'échelle internationale constitue l'unique source des recettes supplémentaires nécessaires pour financer les Objectifs de développement durable. Pour atteindre les objectifs visés en termes de recettes, il faudra combler l'écart entre les recettes actuelles et les capacités fiscales – c'est-à-dire le niveau maximal d'imposition que peut atteindre un pays compte tenu de ses caractéristiques macroéconomiques, démographiques et institutionnelles – ce qui ne sera possible que moyennant l'adoption d'une série de réformes de la politique fiscale et de l'administration des recettes.



Pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), les pays en développement doivent relever un certain nombre de défis importants sur les plans économique, social, sanitaire, environnemental et de la sécurité. Pour s'assurer que personne ne soit laissé de côté, l'ODD 17 appelle à redynamiser le partenariat mondial pour le développement durable. Il prévoit aussi, explicitement, d'œuvrer à l'amélioration de la mobilisation de ressources nationales (MRI), notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes. Tous les travaux de l'OCDE en matière fiscale peuvent être mis à profit par les pays en développement afin d'atteindre cet objectif. L'appui à la mobilisation des ressources intérieures figure également dans l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), qui vise à réduire les flux financiers illicites (voir la section 2).

Si les recettes publiques continuent de représenter l'essentiel du financement du développement<sup>1</sup>, les pays en développement prélèvent beaucoup moins d'impôts, en pourcentage du PIB, que les pays membres de l'OCDE et, comme le montre le graphique 7, les différences les plus marquées concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les cotisations de sécurité sociale et la TVA. Il est donc nécessaire, au-delà de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés, d'explorer d'autres pistes de réforme de la politique fiscale et de l'administration des recettes.

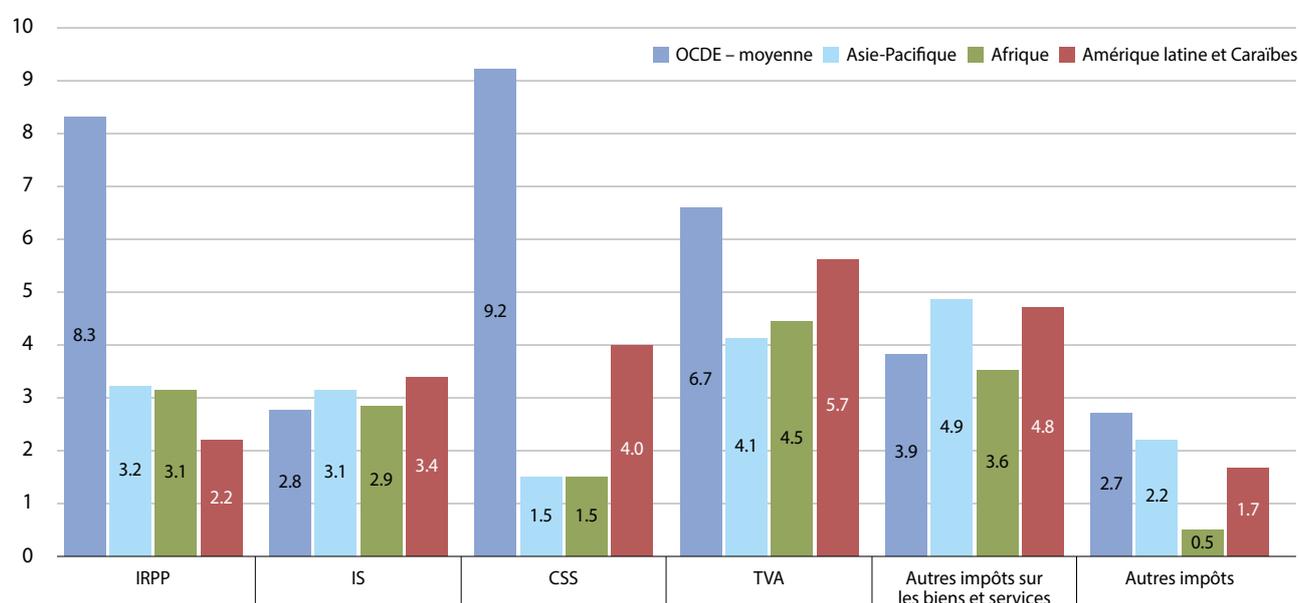
Cette section fait le point sur certaines activités de l'OCDE dans le domaine de la fiscalité et du développement qui influent sur les progrès vers la réalisation et le financement des ODD. Certains de ces effets sont directs, par exemple les travaux sur la fiscalité environnementale, la taxation du carbone et la santé. D'autres sont indirects : ils viennent favoriser les améliorations générales de la politique et de l'administration fiscales à l'appui de gains d'efficacité pour les contribuables, un climat d'investissement sain et un renforcement du civisme fiscal, lesquels contribuent à accroître les recettes pouvant servir à financer les ODD.

## RÉFORME FISCALE

La réforme de la politique fiscale peut contribuer d'une façon importante à la réalisation des ODD. En 2022, l'OCDE a continué d'élargir l'éventail de ses politiques fiscales à l'intention des pays en développement, en les aidant dans des domaines tels que la santé, l'économie informelle, la protection sociale et les flux financiers illicites. Ce soutien a été complété par un nouvel élargissement de la couverture accordée aux pays en développement dans la publication

1. Voir OCDE (2022), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023 : No Sustainability Without Equity*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/fcbe6ce9-en>.

GRAPHIQUE 7. Contribution de différentes recettes fiscales en % du PIB



Source : Statistiques des recettes publiques de l'OCDE, <https://www.oecd.org/tax/revenue-statistics-2522770x.htm>.

annuelle *Tax Policy Reforms*<sup>2</sup>, dont l'édition 2022 s'intéresse à 71 juridictions, parmi lesquelles 26 pays en développement. Pour compléter cette analyse réalisée à l'échelle mondiale, la note de synthèse intitulée *Tax Policy Reforms in Low and Middle-Income Countries*<sup>3</sup>, qui porte plus spécifiquement sur les réformes des politiques fiscales engagées dans ces 26 pays en développement, a été publiée en décembre 2022. Ses principales conclusions sont présentées dans l'encadré 12.

## PROTECTION SOCIALE

L'accès à un niveau minimum (à tout le moins) de protection sociale est un droit humain. Atteindre ce niveau minimum fait partie des ODD, et notamment de l'ODD 1 (Pas de pauvreté) et de l'ODD 10 (Inégalités réduites). À l'heure actuelle, de nombreux pays en développement ont des systèmes de protection sociale inadaptés –

2. Voir <https://www.oecd.org/tax/tax-policy-reforms-26173433.htm>.

3. Voir <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-policy-reforms-in-low-and-middle-income-countries-policy-brief.pdf>.

### ENCADRÉ 12. Principaux messages de la note *Tax Policy Reforms in Low- and Middle-Income Countries*

La note *Tax Policy Reforms in Low- and Middle-Income Countries* expose les mesures fiscales récemment adoptées, et le contexte dans lequel elles ont été mises en œuvre dans 26 pays\*, dans le but d'éclairer les débats sur la politique fiscale et d'aider à évaluer et à concevoir les réformes fiscales à l'avenir. Prenant appui sur la série de publications plus détaillée intitulée *Tax Policy Reforms*, cette synthèse met en évidence les différences et les similitudes entre ces mesures, en comparant des groupes de pays (en fonction du revenu) et en illustrant les facteurs qui expliquent les divergences entre les mesures fiscales adoptées. Au premier rang de ces derniers figurent la persistance de la pandémie de COVID-19 et l'importance de la marge de manœuvre budgétaire dont disposaient les pays pour faire face aux répercussions de la pandémie sur l'économie. Les différences fondamentales entre les économies nationales, ainsi que la conception et l'utilisation des systèmes fiscaux, y compris les capacités des administrations fiscales, jouent également un rôle important. L'OCDE prévoit de poursuivre ces travaux en collaboration avec les pays membres du Cadre inclusif.

Source : OECD (2022), *Tax Policy Reforms in Low- and Middle-Income Countries: Policy brief*, OECD, Paris, <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-policy-reforms-in-low-and-middle-income-countries-policy-brief.pdf>.

\* Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Colombie, Îles Cook, Costa Rica, Géorgie, Honduras, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Sénégal, Togo, Tunisie, Türkiye, Ukraine et Viet Nam.





# 13

## ENCADRÉ 13. Le Cadre de recettes fiscales pour financer la protection sociale (SPTR)

Le déficit de financement du système de protection sociale d'un pays ne peut être comblé qu'au moyen d'une série de mesures concrètes qui varieront selon les difficultés et opportunités propres à chaque pays et dans la durée. La taille et les caractéristiques de l'économie informelle sont au centre de l'analyse qui sous-tend ces mesures, qui doivent viser à élargir les bases d'imposition, mettre à contribution de nouvelles ressources fiscales et éviter les pertes de recettes fiscales au niveau national et international. Les réformes fiscales requises doivent également s'inscrire dans un programme de croissance économique inclusive et durable.

Le cadre SPTR a pour but d'analyser la capacité d'une large palette d'options politiques, juridiques et administratives à générer des gains de recettes fiscales, et se compose de quatre modules : un ensemble de mesures de politique et d'administration fiscales ; une évaluation comparative de ces mesures ; des indicateurs pour estimer les gains de recettes potentiels et le bien-fondé des différentes options envisageables ; et des estimations de recettes propres à chaque pays.

Le cadre repose sur un vaste ensemble de données couvrant les 115 pays inclus dans la base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques, classés par région et par catégorie de revenu. Au fil du temps, les variables comprises dans l'ensemble de données seront complétées par des informations nationales spécifiques, qui ne sont pas immédiatement accessibles pour un grand nombre de pays en développement, mais qui seront collectées à la faveur de projets par pays.

La phase suivante du projet consistera à appliquer le cadre SPTR à un large éventail de pays en développement en suivant les quatre modules, et aboutira à des recommandations propres aux différents pays. Ces travaux permettront d'améliorer le cadre et ainsi de renforcer les réformes fiscales servant à financer la protection sociale dans le monde.

**Source :** Adapté de OCDE (2022), *Tax Policy Reforms 2022: OECD and Selected Partner Economies*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/067c593d-en>.

en termes de niveau des prestations, de qualité des services et de couverture de la population – et devront accroître sensiblement leurs dépenses pour assurer une couverture universelle de base. C'est essentiellement par l'impôt qu'ils mobiliseront les recettes nécessaires à cette fin. Pour aider les pays à revenu faible ou intermédiaire à mobiliser davantage de recettes fiscales au service du financement de la protection sociale, l'OCDE a mis au point le cadre de recettes fiscales pour financer la protection sociale (*Social Protection Tax Revenue*, SPTR - voir l'encadré 13). Le Cadre SPTR a été présenté et examiné avec un large éventail d'organisations internationales et de pays, débouchant sur un dialogue sur la collaboration potentielle dans les années à venir.

### FLUX FINANCIERS ILLICITES

Comme mentionné précédemment dans la section consacrée à la lutte contre les flux financiers illicites (FFI), l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) comporte l'objectif de réduire sensiblement les FFI, qui sapent les efforts de mobilisation des ressources intérieures dans de nombreuses économies émergentes et en développement.

En avril 2022, le rapport *Assessing Tax Compliance and Illicit Financial Flows in South Africa* (Évaluation de la conformité fiscale et des flux financiers illicites en Afrique du Sud)<sup>4</sup> a été publié en coopération avec l'Afrique du Sud et l'ATAF, en s'appuyant sur des microdonnées provenant de la Norme commune de déclaration (NCD) et des programmes de déclaration volontaire de l'Afrique du Sud. Ce rapport mesure l'importance des actifs non déclarés détenus à l'étranger par des ressortissants sud-africains, et apporte un nouvel éclairage sur les réactions des contribuables aux initiatives nationales et internationales en matière de transparence fiscale. Il constate que les FFI représentent une sérieuse menace pour l'Afrique du Sud, et estime que ce phénomène coûterait au pays entre 3.5 et 5 milliards USD chaque année (environ 1 à 1.5 % du PIB sud-africain). Il met également en évidence le fait que le développement de l'échange de renseignements a généré d'importantes réponses comportementales, avec notamment une hausse des demandes de participation au programme de déclaration volontaire juste avant la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements. Ce rapport a permis de focaliser l'attention sur les approches

4. OCDE (2022), *Assessing Tax Compliance and Illicit Financial Flows in South Africa*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e8c9ff5b-en>.

des FFI qui mobilisent l'ensemble de l'administration. Ces travaux viennent également alimenter ceux du Groupe de travail de la CNUCED sur la mesure des FFI, dans le cadre des ODD.

### STATISTIQUES DES RECETTES PUBLIQUES

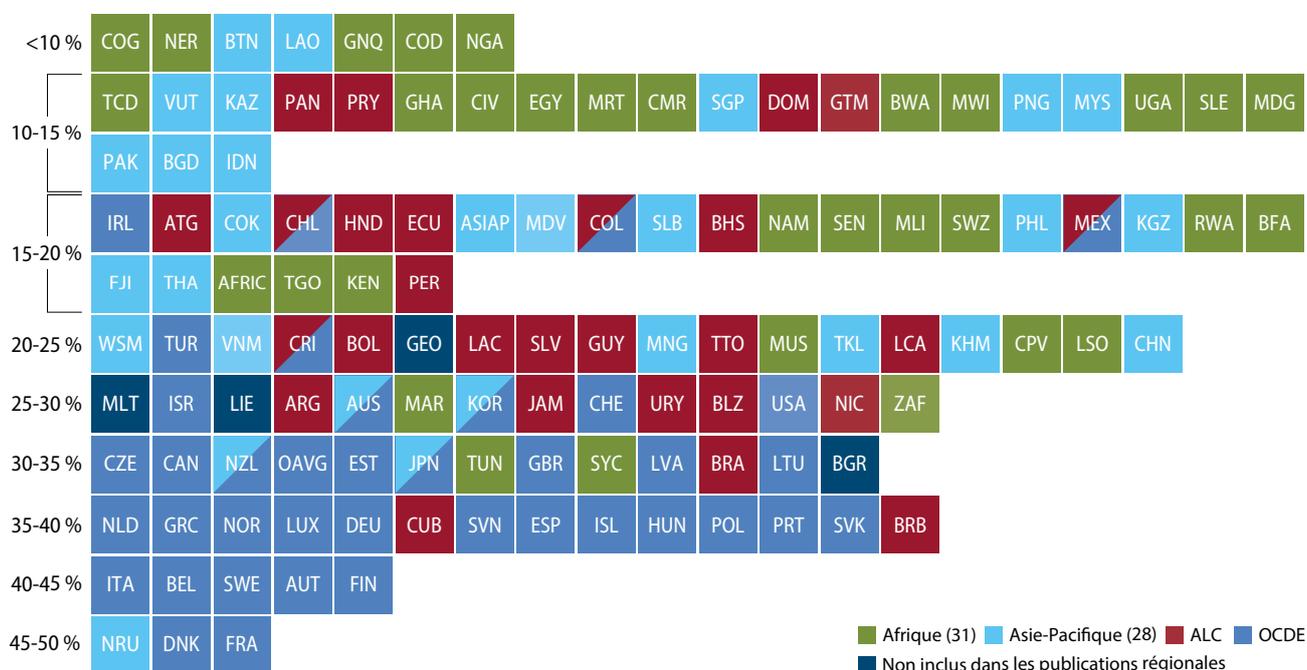
La production et l'analyse de statistiques des recettes publiques offrent aux pays en développement un outil efficace pour améliorer la mobilisation de leurs ressources intérieures. Les statistiques des recettes publiques appuient le partenariat mondial pour le développement durable, conformément à l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), en permettant de suivre les progrès et les engagements internationaux.

En 2022, l'OCDE a collaboré avec des organisations partenaires et des administrations nationales à la faveur des différentes éditions des *Statistiques des recettes publiques* afin de produire des données détaillées et comparables sur les recettes fiscales de 120 économies, 6 pays en développement supplémentaires ayant rejoint le projet

depuis 2021 (Bangladesh, Cambodge, Géorgie, Kirghizstan, Pakistan et Sierra Leone). L'OCDE et les organisations partenaires diffusent largement les données et les analyses contenues dans les *Statistiques des recettes publiques*, qui sont de plus en plus utilisées par les pouvoirs publics, les milieux universitaires et le monde de la recherche, ainsi que par les médias.

En 2022, l'unité responsable des *Statistiques des recettes publiques* a produit et publié des statistiques harmonisées sur les recettes fiscales de 87 économies d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, de 3 pays européens non membres de l'OCDE ainsi que des 38 pays membres de l'OCDE<sup>5</sup>. L'édition 2022 des *Statistiques des recettes publiques en Asie et dans le Pacifique*<sup>6</sup> comptait quatre pays supplémentaires, pour un total de 28 économies. L'augmentation rapide du nombre de pays couverts dans la région Asie-Pacifique au cours des dernières années a permis de calculer le ratio impôts/PIB moyen et la structure fiscale au niveau régional pour la première fois en 2021. L'édition 2022 des *Statistiques des recettes publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes*<sup>7</sup> analysait 27 pays.

GRAPHIQUE 8. Écart des ratios impôts/PIB en 2020 entre économies et régions



Source : Base de données des statistiques des recettes publiques de l'OCDE.

5. Huit pays sont également inclus dans les publications régionales : Chili, Colombie, Costa Rica et Mexique dans les *Statistiques des recettes publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes* ; Australie, Corée, Japon et Nouvelle-Zélande dans les *Statistiques des recettes publiques en Asie et dans le Pacifique*.

6. Voir <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-in-asia-and-the-pacific-5902c320-en.htm>.

7. Voir <http://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-in-latin-america-and-the-caribbean-24104736.htm>.

---

Les données de ces deux publications, de la publication *Statistiques des recettes publiques en Afrique*<sup>8</sup> (31 pays couverts en 2022) et des *Statistiques des recettes publiques 2022*<sup>9</sup> alimentent la base de données mondiale des statistiques des recettes publiques, qui est la source publique la plus complète de données fiables, détaillées et comparables sur les recettes publiques. Fin 2022, cette base de données comprenait 120 économies de toutes les régions du monde, et permet de procéder à des analyses des tendances des recettes fiscales à l'échelle intra et interrégionale de manière uniforme. Les données concernant les recettes de l'impôt sur les sociétés provenant des *Statistiques des recettes publiques*<sup>10</sup> ont également permis d'enrichir la base de données *Statistiques de l'impôt sur les sociétés*<sup>11</sup> (4<sup>e</sup> édition lancée le 17 novembre 2022), qui couvre un total de 160 pays et juridictions.

## FISCALITÉ ET ENVIRONNEMENT

---

L'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques) encourage les pays à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. L'amélioration des outils de politique fiscale, qui peut contribuer à traduire les ambitions climatiques en action concrète, a été un axe majeur des travaux menés en 2022.

La création du Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone (Forum inclusif) a été annoncée en juin 2022 et sa réunion inaugurale a eu lieu les 9 et 10 février 2023. Le Forum inclusif entend favoriser le dialogue multilatéral et faciliter l'accès à des données et analyses pour aider à mieux comprendre l'effet combiné de diverses approches stratégiques. Le Forum inclusif réunit pour la première fois les experts de trois grands domaines - climat, fiscalité et politique économique structurelle - et tous les pays participent sur un pied d'égalité. Le Forum inclusif entreprendra des analyses techniques et objectives de l'efficacité de différentes politiques d'atténuation des effets du changement climatique dans divers pays, à tous les stades du développement. Il n'a pas pour vocation d'établir des normes, mais d'accompagner le processus existant, mené sous l'égide de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), par le biais d'une méthode d'évaluation rigoureuse des politiques



d'atténuation à l'échelle internationale et nationale, ainsi que de leurs répercussions. Le Forum inclusif accomplira ses travaux en étroite coordination avec d'autres organisations internationales concernées (Nations Unies, Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale et Agence internationale de l'énergie (AIE)) afin d'exploiter les synergies et d'éviter les doubles emplois.

Par ses travaux sur la tarification du carbone, la taxation de l'énergie et la réforme des subventions aux combustibles fossiles, l'OCDE aide les pays en développement à cerner les priorités des réformes. Par exemple, le rapport intitulé *Tarification des émissions de gaz à effet de serre : passer des objectifs climatiques à l'action en faveur du climat*<sup>12</sup> contient des données comparatives pour aider les pouvoirs publics à estimer l'incidence de diverses options de réforme sur les recettes et à quantifier leurs contributions potentielles à la mobilisation des ressources intérieures. Ce rapport aborde la tarification du carbone sous un angle plus large que les travaux traditionnels, qui s'intéressent généralement à des mesures telles que les taxes carbone et les systèmes d'échange de quotas d'émission, qui sont rarement utilisées dans les pays en développement, en prenant également en compte les signaux-prix du carbone émis par les taxes et les subventions aux énergies fossiles. Il montre que la réforme des prix du carbone n'est pas forcément complexe sur le plan administratif, et que le point de départ peut être relativement simple (comme la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles et un meilleur alignement des droits d'accise sur la teneur en carbone des combustibles fossiles).

---

8. *Les Statistiques des recettes publiques en Afrique* sont financées par un don affecté de l'Union européenne.

9. OECD (2022), *Revenue Statistics 2022: The Impact of COVID-19 on OECD Tax Revenues*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8a691b03-en>.

10. Voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/base-de-donnees-mondiale-des-statistiques-des-recettes-publiques.htm>.

11. Voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/base-de-donnees-statistiques-de-l-impot-sur-les-societes.htm>.

12. OCDE (2022), *Tarification des émissions de gaz à effet de serre : passer des objectifs climatiques à l'action en faveur du climat, série de l'OCDE sur la tarification du carbone et la fiscalité des énergies*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/16ae322c-fr>.

La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales (PCT) a elle aussi donné la priorité aux travaux portant sur la fiscalité et le climat. Un groupe de travail dédié de la Plateforme, composé d'experts de la fiscalité et du climat, a préparé un projet de document intitulé *Carbon pricing metrics: Analysing existing tools and databases of PCT partners* afin d'analyser les indicateurs des prix du carbone employés par les partenaires de la Plateforme (OCDE, Nations Unies, Groupe de la Banque mondiale et FMI). Il s'agit d'un cadre qui facilite les comparaisons en vue d'adresser des recommandations cohérentes en matière de tarification du carbone. La publication de ce document est prévue en 2023.

Dans le contexte de la crise énergétique mondiale de 2022, l'orientation des travaux sur la fiscalité et l'environnement a changé : alors qu'ils incitaient les pays à mettre en œuvre des réformes fiscales et des subventions qui soient favorables au climat, ils plaident désormais en faveur d'un meilleur ciblage des mesures de soutien afin de protéger la marge de manœuvre budgétaire et d'éviter une nouvelle flambée des prix de l'énergie. Les aides publiques visant à protéger les ménages et les entreprises des conséquences de la hausse des prix de l'énergie, souvent au moyen de baisses d'impôts sur la consommation d'énergie pour tenter de freiner l'inflation, ont eu des effets sensibles sur les prix du marché et peuvent indirectement réduire l'influence des prix du carbone sur le choix des consommateurs et des producteurs en faveur de solutions bas carbone. Dans ce contexte, l'OCDE a organisé un événement virtuel dans le cadre de la 27<sup>e</sup> conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) en novembre 2022 afin de tirer les enseignements de ces évolutions récentes des politiques.

## TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ADMINISTRATIONS FISCALES

La transformation numérique peut jouer un rôle décisif pour permettre et faciliter les progrès dans la réalisation de tous les ODD, et représente un axe fondamental de l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) portant sur l'innovation numérique et la nécessité d'infrastructures numériques efficaces. La transformation numérique des administrations fiscales est porteuse d'avantages évidents en améliorant les services aux contribuables et en augmentant les recettes ; une dématérialisation efficace des services fiscaux constitue un volet essentiel des infrastructures à l'appui des économies du 21<sup>e</sup> siècle. Les administrations fiscales du monde entier sont donc engagées dans l'élaboration de solutions numériques novatrices pour relever les défis actuels et mettre en place des systèmes fiscaux qui soutiennent les ODD.

En 2022, les activités relatives à la transformation numérique de l'administration fiscale ont visé à aider les pays en développement à utiliser les nouveaux outils. Le rapport *Soutenir la numérisation de l'administration fiscale dans les pays en développement*<sup>13</sup> et le *Modèle de maturité de transformation numérique*<sup>14</sup> (MMTN) ont été lancés en 2021. Les activités de suivi menées en 2022 ont consisté à sensibiliser et aider les pays à utiliser ces produits, souvent en collaboration avec des organisations régionales et d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec les administrations fiscales membres du Forum sur l'administration fiscale. Au total, neuf ateliers et webinaires ont eu lieu en 2022.

### ENCADRÉ 14. Inventaire des initiatives sur l'utilisation de la technologie à des fins fiscales (ITTI)

En 2002, les pays en développement ont activement participé à l'Inventaire des initiatives sur l'utilisation de la technologie à des fins fiscales (ITTI). L'ITTI réunit des informations sur les outils technologiques et les solutions de transformation numérique mis en œuvre par les administrations fiscales. Il cherche à combler le déficit d'information sur l'ampleur et le rythme de la transformation numérique des administrations fiscales, à aider les administrations à envisager des options de réforme, et à cerner les domaines où une collaboration pourrait être utile. En plus de donner une vue d'ensemble des administrations qui ont adopté des outils ou approches technologiques spécifiques, l'inventaire utilise les études de cas présentées par les administrations fiscales participantes pour examiner plus en détail les solutions particulières de mise en œuvre. L'ITTI a été préparé avec l'aide

des partenaires de l'International Survey on Revenue Administration (ISORA), (CIAT, le FMI, l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA) et l'OCDE), de la BASD, de l'ATAF, du Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF), de la Commonwealth Association of Tax Administrations (CATA) et du Groupe d'étude sur l'administration et la recherche fiscale en Asie-Pacifique (SGATAR). À ce jour, 33 pays en développement ont communiqué des informations alimentant l'ITTI, accessibles sur le site web du Forum sur l'administration fiscale\*.

\* <https://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/tax-technology-tools-and-digital-solutions/>.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

13. Voir <https://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/soutenir-la-transformation-numerique-des-administrations-fiscales-des-pays-en-developpement.pdf>.

14. Voir <https://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/modele-de-maturite-transformation-numerique.pdf>.



De plus en plus de pays en développement utilisent le MMTN : 13 pays en développement supplémentaires ont communiqué les résultats de leur auto-évaluation, soit 19 pays au total (représentant plus d'un tiers des pays qui ont réalisé l'auto-évaluation). Une formation en ligne élaborée en 2022 expliquant l'utilisation du MMTN en tant qu'outil d'auto-évaluation sera lancée en 2023.

Des programmes pilotes ont débuté en 2022 concernant le volet Transformation numérique des administrations fiscales de l'IISF. Trois programmes pilotes couvrent actuellement différentes questions relatives à la transformation numérique :

- l'administration fiscale chilienne aide l'administration fiscale malaisienne à prendre des décisions stratégiques portant sur la mise en place d'une facturation en ligne ;
- l'administration fiscale du Royaume-Uni examine les questions de stratégie et de gouvernance de la transformation numérique avec l'administration fiscale du Kenya ; et
- l'administration fiscale suédoise prodigue des conseils à son homologue de Sierra Leone pour faciliter l'auto-évaluation de la maturité numérique basée sur le MMTN.

Outre ces trois projets pilotes en cours, l'administration fiscale néerlandaise travaillera dès le début de l'année 2023 aux côtés de l'administration fiscale géorgienne pour élaborer sa stratégie numérique.

## CIVISME FISCAL ET ÉDUCATION DES CONTRIBUABLES

Les droits et obligations qui forment le contrat social entre les citoyens et l'État font partie intégrante de l'ODD 16

(Paix, justice et institutions efficaces), qui met l'accent sur des institutions efficaces, responsables et inclusives. Ils sont également déterminants pour le civisme fiscal, qui correspond à la volonté de participer au système fiscal et de se conformer spontanément aux règles.

Le rapport *Civisme fiscal II : Instaurer une relation de confiance entre administrations fiscales et grandes entreprises*<sup>15</sup> a été lancé en septembre 2022. Regroupant des données issues d'enquêtes auprès de responsables au sein d'EMN et d'administrations fiscales, ainsi que les résultats d'une série de tables rondes ayant réuni des entreprises et des administrations fiscales, le rapport *Civisme fiscal II* contient de nouvelles données empiriques sur la perception par les administrations fiscales du comportement des grandes entreprises, ainsi qu'une série d'options propres à renforcer la confiance entre elles (vecteur essentiel du civisme fiscal). Business at OECD (BIAC) a réagi aux conclusions du rapport en mettant à jour ses *Best Practices for engaging with tax administrations in developing countries*<sup>16</sup> (dont la version initiale date de 2012), et se dit prêt à réfléchir avec l'OCDE et d'autres partenaires au moyen de faire en sorte que les entreprises se sentent davantage responsables du respect de ces bonnes pratiques.

Les travaux relatifs à l'éducation des contribuables suscitent un intérêt constant. Après la publication en 2021 de la deuxième édition du rapport *Édifier une culture fiscale, civique et citoyenne*<sup>17</sup>, des demandes se sont exprimées pour expliquer la typologie et les conseils figurant dans le rapport. L'OCDE continuera de diffuser les enseignements tirés de ces travaux, y compris en les intégrant dans l'exercice de bilan sur le civisme fiscal qui sera lancé en 2023.

15. OCDE (2022), *Civisme fiscal II : Instaurer une relation de confiance entre administrations fiscales et grandes entreprises*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0ae1635b-fr>.

16. Voir <https://www.businessatoecd.org/blog/statement-of-best-practices-for-engaging-with-tax-administrations-in-developing-countries>.

17. Voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/edifier-une-culture-fiscale-civique-et-citoyenne-66dd237b-fr.htm>.

# Prochaines étapes pour 2023

Les travaux en cours sur la Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie demeurent les thématiques dominantes en 2023. Maintenir (et étoffer) la coalition des 138 juridictions qui ont adhéré à la Solution reposant sur deux piliers, finaliser les règles et entamer leur mise en œuvre exigera d'importants efforts. Les pays en développement ont insisté sur leur besoin d'être aidés à toutes les étapes.

En s'appuyant sur les réalisations en 2022, l'OCDE se consacrera aux priorités suivantes en 2023 :

- Continuer d'aider les pays en développement, en répondant à leurs besoins, pour les trois phases de mise en œuvre de la Solution reposant sur deux piliers :
  - soutien continu à la rédaction et à la négociation des règles définitives,
  - assistance à la mise en œuvre juridique des deux piliers, et
  - aide à l'application pratique des deux piliers dans les pays en développement.
- Mettre en œuvre la *Feuille de route du G20 sur les pays en développement et la fiscalité internationale* et aider l'Inde, qui présidera le G20, à définir et à concrétiser ses priorités dans le domaine de la fiscalité et du développement.
- Finaliser la boîte à outils de portée régionale pour l'Afrique pour l'application de TVA au commerce électronique et continuer d'enrichir l'assistance technique en matière de TVA.
- Poursuivre la montée en puissance de l'initiative IISF, avec un minimum de 17 nouveaux programmes (dont au moins trois programmes de coopération Sud-Sud), offrir une aide à la mise en œuvre pratique de la Solution reposant sur deux piliers, et achever les projets pilotes portant sur la transformation numérique des administrations fiscales.
- Continuer d'accompagner la mise en œuvre, par les pays en développement, des normes d'échange de renseignements.
- Continuer d'aider les pays en développement à faire un usage effectif des mécanismes d'échange de renseignements et des autres formes de coopération administrative pour lutter contre la fraude fiscale et les FFI.
- Renforcer l'inclusion des pays en développement dans les bases de données fiscales de l'OCDE et les analyses connexes, et organiser davantage d'événements en présentiel en 2023 afin de diffuser les résultats, de promouvoir le partage des connaissances et de renforcer les capacités pour la production et l'utilisation de données sur les recettes fiscales et non fiscales.
- Aider les pays en développement intéressés à participer au Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone.
- Aider les administrations des pays en développement à utiliser les rapports et outils élaborés par le Forum sur l'administration fiscale (FTA) dans le domaine de la transformation numérique, y compris le rapport *Soutenir la numérisation de l'administration fiscale dans les pays en développement*, le *Modèle de maturité de transformation numérique*, le *Modèle de maturité d'analytique de données* et l'*Inventaire des initiatives sur l'utilisation de la technologie à des fins fiscales*.
- Développer les activités et outils du Programme des relations internationales en multipliant les formats, contenus et langues, augmenter le nombre d'événements en présentiel en 2023, compléter les formations directes et individualisées par des sessions interactives et approfondies afin de traiter les questions les plus complexes.
- Continuer d'agir pour que l'OCDE soit un participant actif au dialogue international sur la fiscalité et le développement.
- Continuer de stimuler le dialogue international sur le civisme fiscal.

## Pays et organisations soutenant les activités de l'OCDE dans les domaines de la fiscalité et du développement décrites dans ce rapport

### Contributions financières fournies par



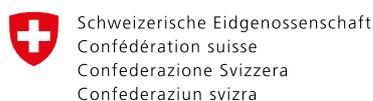
Australian Government



Co-funded by the European Union



Federal Ministry for Economic Cooperation and Development



Swiss Confederation



### Centres de formation multilatérale

Argentine, Autriche, Corée, Hongrie, Italie, Japon, Kenya, Mexique, République populaire de Chine et Türkiye

### Organisations partenaires

La Banque africaine de développement, le Forum sur l'administration fiscale africaine, la Commission de l'Union africaine, la Banque asiatique de développement, le Centre inter-américain des administrations fiscales, le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales, l'Union européenne, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds monétaire international, l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales, le Centre de développement de l'OCDE, la Communauté du Pacifique, l'Association des administrations fiscales des îles du Pacifique, l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Banque mondiale, et l'Organisation mondiale des douanes

Le renforcement des capacités fiscales est une priorité pour l'OCDE et représente un volet important de son programme de travail, reflet de son engagement à soutenir la coopération fiscale internationale. En contribuant à la mobilisation des ressources intérieures et à la réalisation des Objectifs de développement durable, les activités de renforcement des capacités menées par l'OCDE ont des répercussions concrètes sur l'économie mondiale et les multiples défis auxquels les pays en développement sont confrontés. Ce rapport met en lumière les travaux entrepris par l'OCDE pour aider les pays en développement à améliorer leurs systèmes fiscaux, et couvre la gamme complète des activités déployées au titre de l'assistance sur un large éventail de questions de politique et d'administration fiscales afin de lutter contre l'évasion fiscale de la part des entreprises, de combattre les flux financiers illicites et d'atteindre les ODD.



Pour plus d'informations :

---

 [www.oecd.org/fiscalite/fiscalite-internationale](http://www.oecd.org/fiscalite/fiscalite-internationale)

---

 [ctp.contact@oecd.org](mailto:ctp.contact@oecd.org)

---

 [#tax4dev](https://twitter.com/OECDtax)

---

 [OECD Tax](https://www.linkedin.com/company/OECD-Tax)

---